



# Projet pédagogique 2024-2025

Accueil collectif à caractère éducatif de mineurs

2 Rue Edgar TAILHADES

30900 Nîmes

Téléphone : **06.99.38.72.68**

Mail : [contact.tailhades@utso.ifac.asso.fr](mailto:contact.tailhades@utso.ifac.asso.fr)

Directeur : **Albert-Jean LAVIGNE**

## Introduction

Le projet pédagogique c'est le mode d'emploi d'un centre de loisirs, je le considère comme une feuille de route, une trajectoire bien définie, mais il n'est pas immuable, il peut évoluer au cours de l'année, et laisser de la place à l'imprévu. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Il est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil, puis dans un second temps, redéfini et modifié avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la Ville de Nîmes. Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant L'organisation et le déroulement de chaque période. Il indique les choix pédagogiques construits en équipe, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.



# Sommaire

L'IFAC c'est quoi ?	5-7
Nîmes, ville amie des enfants/ Service Action éducative/PEDT	8-9
Descriptif du centre	10-14
Implantation et locaux	14-15
Public accueilli	15-20
Diagnostic des publics	20-27
Les temps d'accueil/Départs échelonnés	27-31
Règles de vie	31-32
L'utilisation des sanitaires	32-33
Les déplacements	33-35
Les baignades	35-36
La programmation des activités/Modalités d'organisation des APS	36
Les ateliers centres ressources	36-37
Les modalités de participations des mineurs/Sortir de son quartier	37-38
Vivre et construire ensemble/Composition de l'équipe d'animation	38-39
Les relations E/E, E/A et A/A	39-40
Recrutement	40
Participation des animateurs	40-41
Organisation du travail/Evaluation des animateurs	42
Modalités d'organisation des stages BAFA	43
Réglementation/Santé	44-46
PPMS/Exercice incendie/Plan Canicule	46-47
Prévention	48
ANNEXES	49-75

## L'IFAC c'est quoi ?

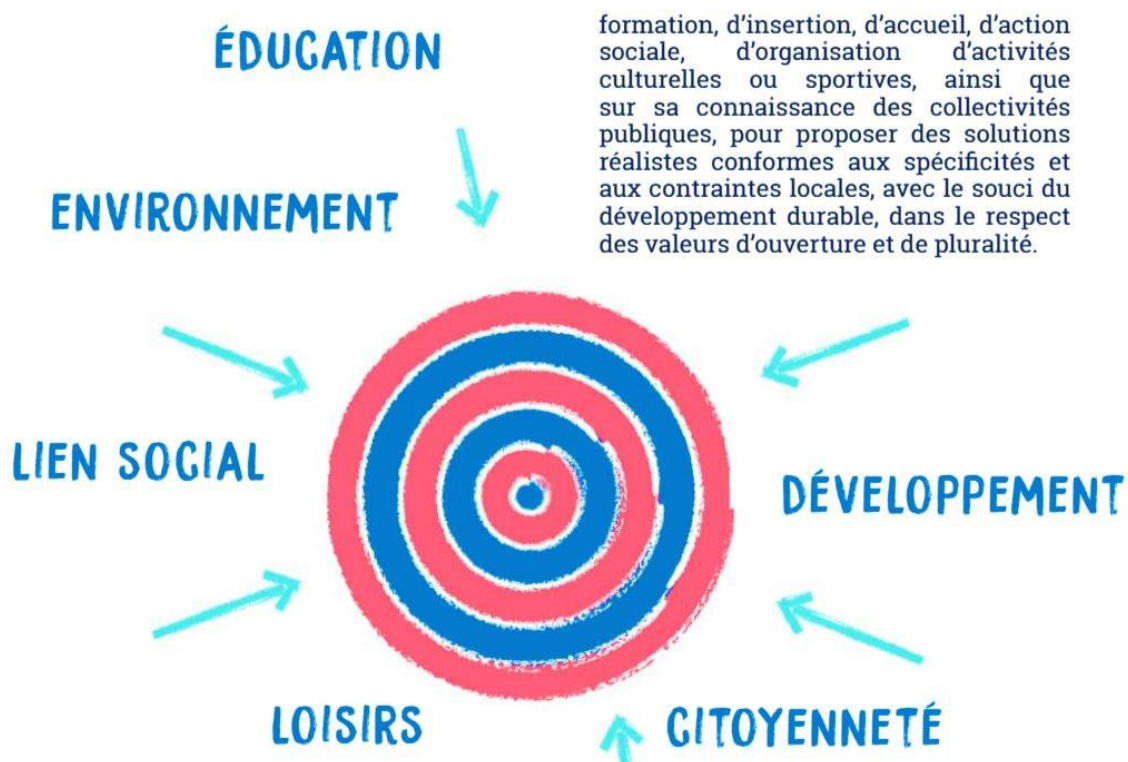
Association loi 1901 à but non lucratif, l'institut de formation animation et de conseil est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions. En contribuant à l'accès aux loisirs, à l'aide aux personnes et au soutien des publics en difficulté, l'ifac s'emploie à l'amélioration des services d'animations et d'actions territoriales à destination de toutes les populations (toutes tranches d'âges confondus)

### Valeurs éducatives

Convaincu qu'apprendre à penser, c'est apprendre à vivre, l'IFAC accompagne la personne dans ses découvertes, dans sa capacité de choix et dans l'affirmation de son libre arbitre. L'éducation de chacun par chacun, créer du lien entre les personnes, les générations et entre les territoires. Ce sont là, les fondements et les principes d'une éducation populaire par lequel l'ifac veut développer son projet éducatif.

### Projet éducatif de l'association

Le projet répond aux spécificités des structures et doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :



### IFAC Nîmes

Depuis 2003, l'Ifac gère les accueils collectifs à caractère éducatif de mineur (ACCEM) de la Ville de Nîmes, à savoir une douzaine de structures.

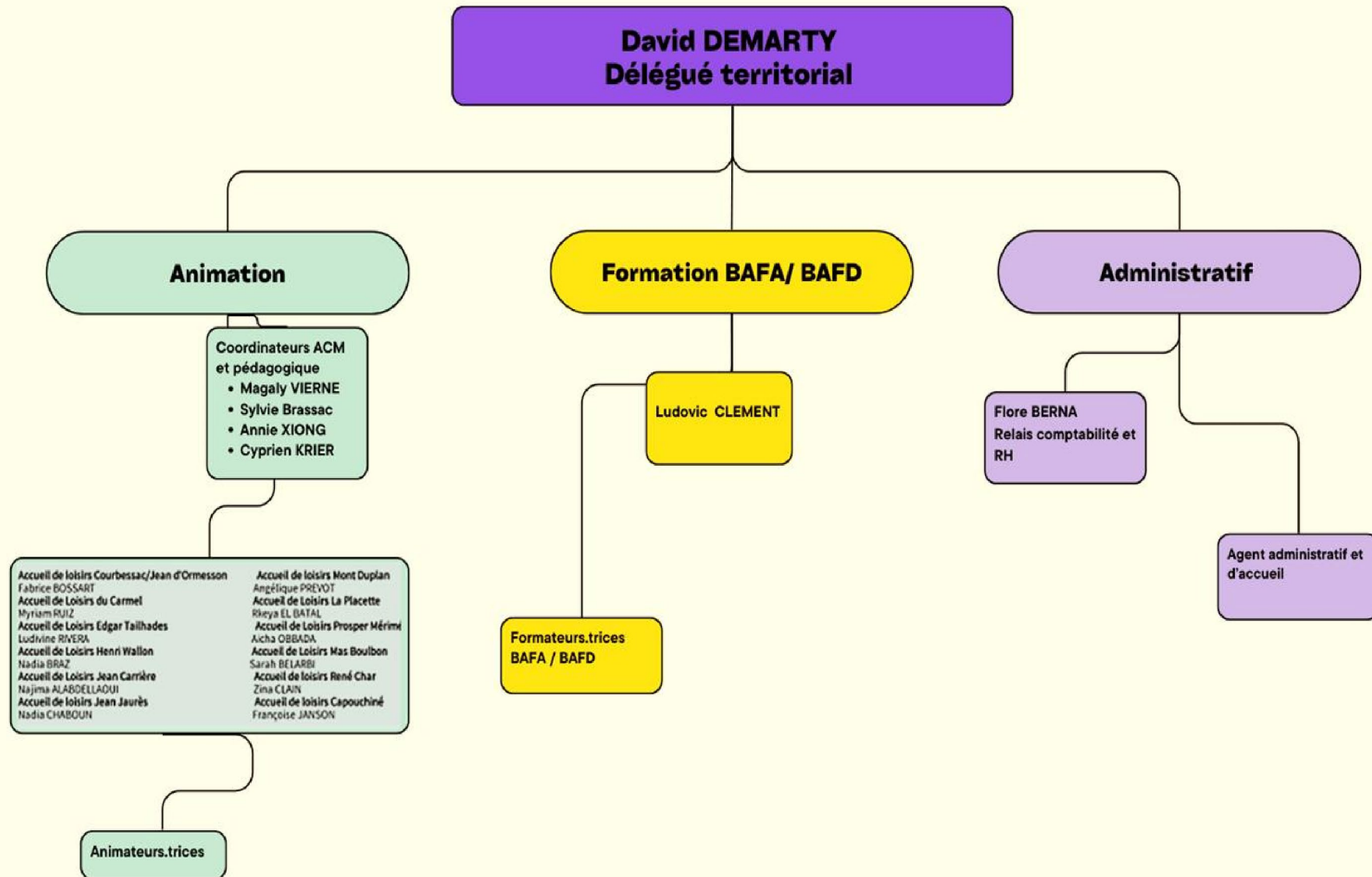
## Son rôle

Le prestataire de service à la responsabilité de mettre en place les moyens humains (recrutement, gestion et suivi du personnel...) les moyens pédagogiques (projet, budget, communication...) l'organisation administrative (juridique, assurance...) afin d'organiser au mieux le fonctionnement des A.C.C.E.M .

S'ajoute à cela des missions d'organisation de séjours et de classes transplantées tout au long de l'année.

L'Ifac propose sur toutes les vacances scolaires des stages de formation au Bafa et au Bafd sur toute la région

## Organigramme de la structure organisatrice



## Nîmes, ville amie des enfants

La Ville de Nîmes a obtenu le renouvellement du label « Ville amie des enfants » décerné par l'Unicef.

Une reconnaissance qui souligne l'investissement massif de la ville dans les domaines de la culture, du sport, des jeux ou des loisirs. La Ville favorise l'accès de tous les enfants et adolescents du territoire à l'ensemble de ses équipements sportifs et culturels, et leur propose des activités ludiques, le plus souvent gratuites.

La municipalité assure le traitement des dossiers d'inscription des enfants, détermine la tarification de la prestation et perçoit la participation des familles, fixée par une décision municipale, révisable chaque année. Elle fixe également les règles de fonctionnement des accueils de loisirs municipaux.

## Le service Action éducative

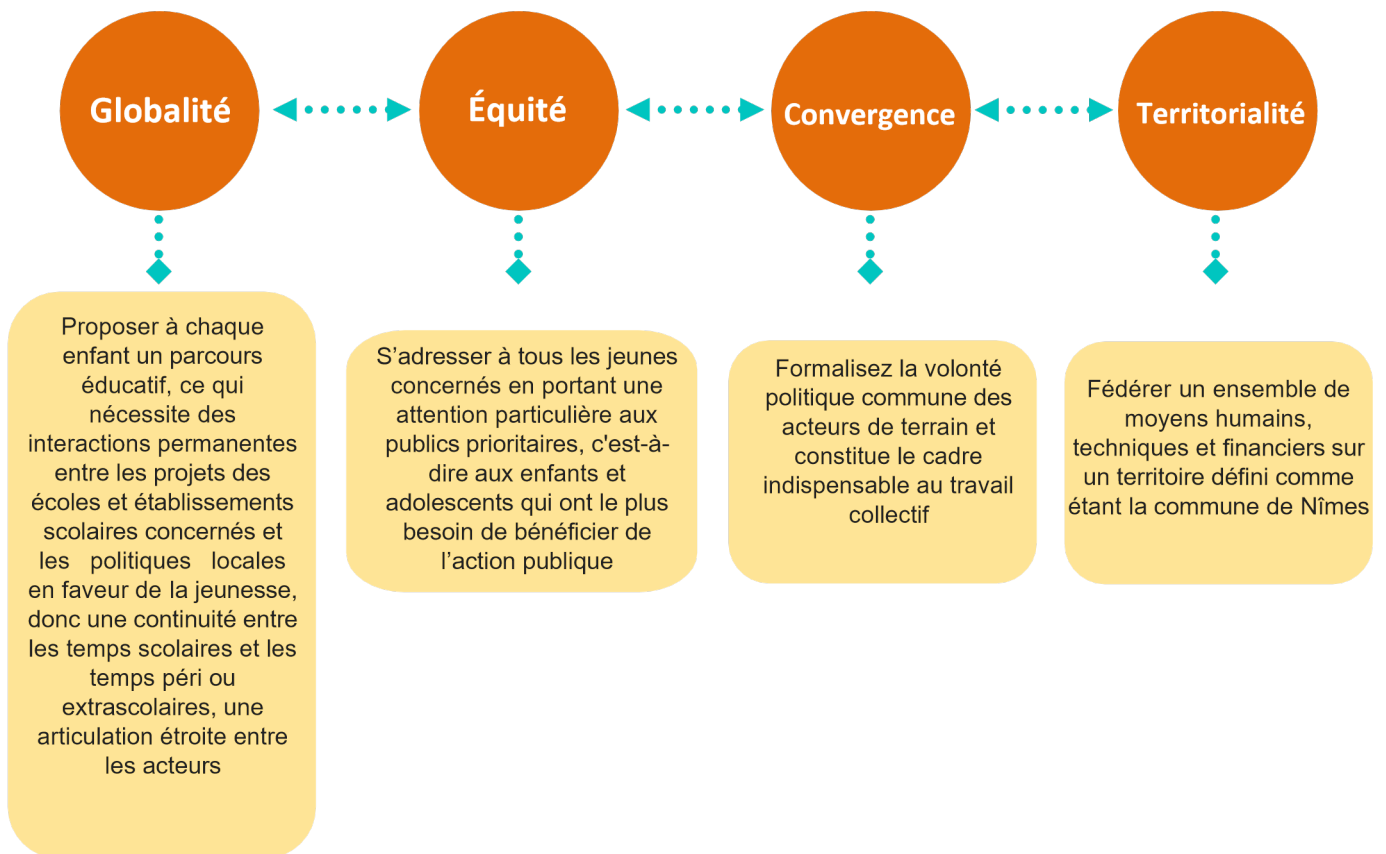
**Le service Action éducative** contrôle et assure un suivi du marché pour la gestion des ACCEM. (Ce service est aussi un interlocuteur pour les directeurs de l'accueil de loisirs, lors de questionnement et/ou difficulté rencontrée sur une inscription.)

Les A.C.C E M disposent d'infrastructure municipale telle que les piscines (Pablo Neruda, fenouillet, Iris et Aquatropic) et les complexes sportifs (Marcel Rouvière, la b astide, gymnase...).

## Le Pedt de la ville de Nîmes

Le projet éducatif de la Ville est la base du fonctionnement de tous les ACCEM de Nîmes.

Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école ainsi que les temps extrascolaires, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.



**Les 2 orientations en lien avec le PEDT sur le lot Ouest**



**SORTIR DE SON QUARTIER**

Permettre aux enfants qui fréquentent les 3 structures, de découvrir un environnement différent de celui qu'ils fréquentent au quotidien

**VIVRE ET CONSTRUIRE ENSEMBLE**

La valorisation des différences et des mixités est un des leviers majeurs pour apprendre à vivre ensemble. La rencontre des uns et des autres permettra d'engager des actions et des projets communs.





## Descriptif du centre

### Type de centre

Le centre de loisirs Edgar Tailhades est un accueil collectif sans hébergement, il est dorénavant dénommé « Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs » (ACCEM) Ces accueils sont réglementés et contrôlés par la Service Départemental Jeunesse, Engagement et sport (SDJES).

Les ACCEM sont encadrés par un personnel qualifié. Ce sont des lieux éducatifs, actifs et organisés autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique. Ils alternent activités collectives organisées et moments de détente.

### Le lot Ouest

Le travail engagé pour orienter la présente proposition et la contextualiser au regard du territoire de ce secteur Ouest a été mené en impliquant les directeurs des trois ACM concernés dans une réflexion sur les orientations communes, en lien au PEDT, qui seront retranscrites dans les trois projets pédagogiques des ACM.

Deux des trois sites réunissent des conditions de mixité sociale appréciables, mais le troisième site (Henri Wallon) accueille quasi exclusivement des enfants résidents à proximité immédiate de la structure, au sein d'un quartier Politique de la Ville.

Le site Marie Curie offre un environnement exceptionnel pour des activités d'extérieur (parc, piscine l'été...)

Le site de Henri Wallon est implanté dans un territoire aux nombreuses ressources partenariales

Les trois ALSH accueillent des enfants d'âge maternel et élémentaire

Les familles des enfants qui fréquentent ces trois accueils sont encore peu impliquées dans la vie de ces accueils

### Tranches d'âge

Le centre Edgar Tailhades accueille des enfants de 3 à 11 ans. L'agrément jeunesse et sport permet d'accueillir 95 enfants pendant les mercredis et les petites vacances (50 enfants âgés de 6 à 12 ans et 45 enfants de 3 à 6 ans). Pendant la saison estivale, l'effectif peut augmenter jusqu'à 120 enfants, 70 enfants de 6 à 11 ans et 50 enfants âgés de 3 à 6 ans.

### Ouverture et horaires

Pour l'année 2024-2025, le centre est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires (sauf la première semaine de Noël et le mois d'août). Le centre Edgar Tailhades n'accueille pas d'enfants en demi-journée (sauf enfants à besoins particuliers).

Les horaires permettent un accueil échelonné de 7h30 à 9h00 le matin ainsi que le soir de 17h00 à 18h30. En dehors de ces horaires, il n'est plus possible d'amener ou récupérer son enfant, sauf exception pour un rendez-vous médical.

Un point de raccompagnement (seulement pendant les périodes de vacances), pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, sur l'école Jean Jaurès est assuré aux mêmes horaires.

Modalité d'inscription, lieu et tarification et infos pratiques

## Inscriptions

### Dates et modalités d'inscriptions

Les inscriptions pour les mercredis de septembre à décembre 2023 débuteront le **mercredi 16 août 2023** selon les modalités détaillées sur [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

2 possibilités d'inscriptions :

- en ligne via votre espace personnel
- prise de rendez-vous avec un accueil municipal



Nous privilégions les démarches à distance afin de limiter les déplacements et les contacts.

Les accueils de loisirs sont ouverts à partir du **mercredi 6 septembre**.

Une assistance téléphonique est disponible au 04 66 76 70 01

### Les accueils municipaux



● Mairie de Nîmes Place de l'Hôtel de Ville	● C.A.M du chemin Bas d'Avignon 10, rue du Commandant L'Herminier
● Mairie annexe Saint-Césaire 61, rue Mascard	● C.A.M du Mas de Mingue 251 Avenue Monseigneur Claverie
● Mairie annexe Courbessac Place de l'église	● C.A.M de Pissevin 2, place Roger Bastide

\*C.A.M. = Centre Administratif Municipal

 L'inscription et le paiement doivent être faits avant toute fréquentation, sans quoi des frais de gestion seront appliqués.

**Edgar Tailhades  
Maternel & Élémentaire**  
2, rue Edgar Tailhades  
04 30 06 77 19  
06 99 38 72 68

## Les vacances et les mercredis

**3-11  
ans**

Accueil

Horaires de bus

Capouchiné

Accueil direct sur place

La Placette

Accueil direct sur place

Edgar Tailhades

Accueil direct sur place  
+ ramassage

8h40 - 17h10  
Jean Jaurès pour les  
élémentaires uniquement  
pendant les vacances

### La tarification

Un taux de réduction peut être calculé en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge, dès lors que vous êtes nîmois ou hors nîmois avec un enfant en situation de handicap. Il y a autant de tarifs que de situations familiales.

Pour en bénéficier, il est important, de procéder au calcul de votre «Pass famille». Pour tout renseignement complémentaire et simuler votre tarif, consultez la rubrique «Mes démarches» du site internet de la ville : [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

## Les horaires d'accueil

Sur tous les Accueils de Loisirs, les enfants sont pris en charge le matin de 7h30 à 9h.

Les parents peuvent venir les chercher le soir à partir de 17h jusqu'à 18h30.

Les enfants inscrits à la demi-journée sont accueillis :

- le matin de 7h30 à 9h
- l'après-midi de 13h30 à 14h

Les départs se font :

- le midi à partir de 12h et jusqu'à 12h30
- le soir à partir de 17h et jusqu'à 18h30

## Les accueils spécifiques

Pour les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à l'école, il est impératif de nous en faire une copie afin de le transmettre le premier jour d'accueil.

Pour les enfants en situation de handicap, un accueil est également possible.

Renseignements sur les modalités d'inscription et d'accueil auprès du Service Action Éducative ou d'ifac.

Nous collaborons avec le Relais Loisirs Handicap 30 pour l'organisation des accueils.



## Les pièces à fournir

Pour un enfant ayant déjà fréquenté les accueils de loisirs ou étant inscrit dans une école publique nîmoise :

Avoir un Dossier Unique Enfant DUE (ALaé, Restauration Scolaire, ALSH) valide pour l'année en cours.

Pour une première inscription d'enfant ne fréquentant pas une école publique nîmoise :

- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir liste acceptée sur [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)),
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant (3 doubles pages).

Le cas échéant :

- L'Aide aux Temps Libre (ATL) pour les bénéficiaires de la CAF,
- La décision de justice contenant le droit de garde exclusif,
- Un ou des avis d'imposition du foyer (PASS Famille),
- Le cas échéant, l'attestation MDPH ou ULIS ou école de Plein Air ou d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (PASS Famille).

Pour tous renseignements complémentaires, consultez la rubrique «mes démarches» du site de la ville [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)



## Contact avec les familles

Vous pouvez prendre connaissance du programme d'activités, des projets pédagogiques et de fonctionnement de l'accueil de loisirs de votre enfant sur internet [www.ifac.asso.fr/nimes](http://www.ifac.asso.fr/nimes) ou auprès de l'équipe d'animation.

Les équipes d'animation sont à la disposition des familles pour discuter de la vie de la structure et recevoir toutes les propositions, remarques et suggestions.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville ([www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)). Il est important que chacun puisse en prendre connaissance afin de garantir le bon fonctionnement des accueils.

### A noter

Le «Pass Famille» s'adresse aux nîmois et également aux non-nîmois dont un enfant est scolarisé en ULIS, à l'école de Plein Air ou en situation de handicap.



### + pratique

Vous pouvez télécharger les plannings d'animation et consulter les projets pédagogiques sur notre site internet [www.ifac.asso.fr/nimes](http://www.ifac.asso.fr/nimes)

### Responsabilités

Le centre de loisirs est responsable de votre enfant dès qu'il est confié à l'animateur le matin. Les animateurs ont la charge de vérifier toutes les identités au cas où la personne ne serait pas connue ou reconnue. Pour leur sécurité, les enfants ne sont pas autorisés à quitter le centre seul et ne peuvent pas être confiés à un autre mineur. Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent être identifiées et notées sur l'autorisation parentale.

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer de médicaments aux enfants sauf dans le cadre d'un Protocole d'accueil particulier.

## Implantation et les locaux

L'adresse : 2, rue Edgar Tailhades 30000 NÎMES

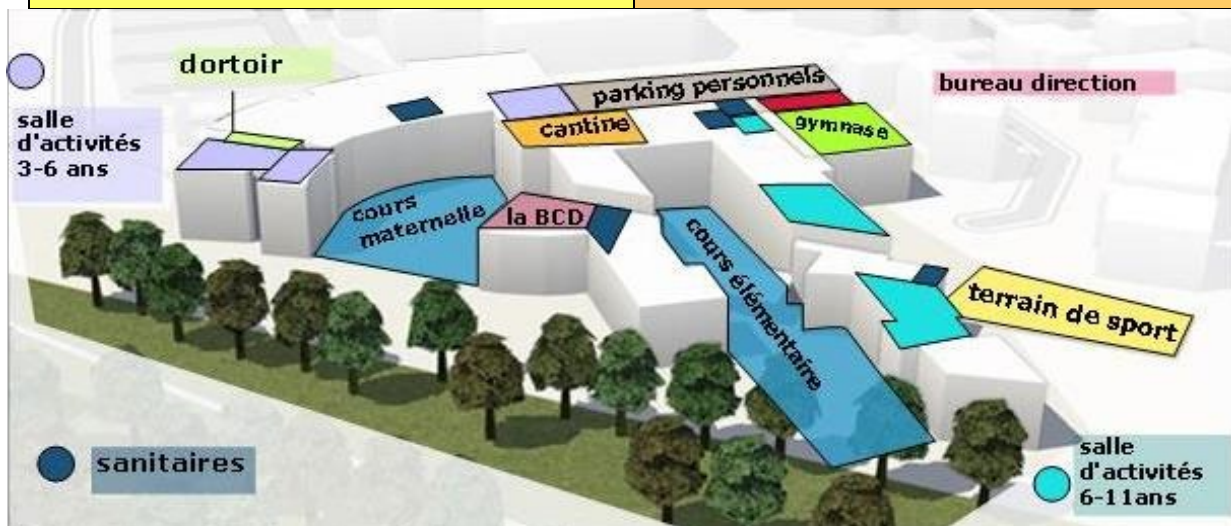
Mail : [contact.tailhades@utso.ifac.asso.fr](mailto:contact.tailhades@utso.ifac.asso.fr)

Tel port : **06 99 38 72 68**

L'ACCEM ne dispose pas de ses propres locaux. Desservi par les transports en commun. (ligne 4) le centre est à 25 min du centre-ville. Il dispose d'une grande cour élémentaire et maternelle. Le centre est spacieux, il dispose d'un accès direct sur le parcours de santé des garrigues.

Les freins : La localisation du centre (excentré) engendre un budget supplémentaire pour le transport, la mutualisation des locaux ne permet pas de mener des projets avec des constructions volumineuses sûres du long terme.

L'espace Maternelle	L'espace primaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une salle d'activité partagée avec l'école</li> <li>• Une salle de repos</li> <li>• Un grand hall partagé avec les Alaé</li> <li>• Une salle partagée avec l'école</li> <li>• Des sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur.</li> <li>• Une cour équipée de jeux</li> <li>• Une terrasse pour faire des jeux extérieurs.</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une salle polyvalente (École, Alaé et associations).</li> <li>• Trois salles d'activité.</li> <li>• Un bureau partagé avec les Alaé et les associations.</li> <li>• Une BCD mutualisée par l'école.</li> <li>• Une cour arborée avec un panier de basket.</li> <li>• Un restaurant scolaire et des sanitaires séparés garçons et filles.</li> <li>• Derrière l'école, un petit stade de football/handball.</li> <li>• Entre les deux écoles, le jardin potager de l'Alaé, de l'école et de l'ACM.</li> </ul>



## Le public accueilli

Un public socialement hétérogène

Au 1er janvier 2015, la jeunesse nîmoise compte environ 34041 jeunes ce qui représente un peu moins d'un tiers de la population totale de la commune.

Les enfants de 3 à 12 ans représentent un peu plus de la moitié de ce jeune public.

Un diagnostic du public accueilli a été effectué.

Il en ressort chez les primaires un manque de mixité entre les filles et les garçons (typique de l'âge chez les 7-10ans). L'équipe s'efforcera de renforcer les liens entre eux pour qu'ils puissent s'épanouir au contact de l'autre indifféremment du genre.

Nous avons constaté aussi des difficultés par rapport à certaines règles, notamment entre eux (savoir communiquer, savoir-vivre). Un accent sera mis cette année sur le Conseil d'Enfant afin que les décisions et les règles soient prises en commun. A terme cela devrait réduire ces problématiques par l'implication des enfants sur les « lois » du centre.

Pour les maternelles, le constat de l'année précédente est le même que cette année.

L'autonomie est le principal constat effectué. En effet, une classe de petite section maternelle vient de s'ouvrir. Cela implique un nombre important d'enfants de 3 ans, ce qui explique ce Manque d'autonomie.

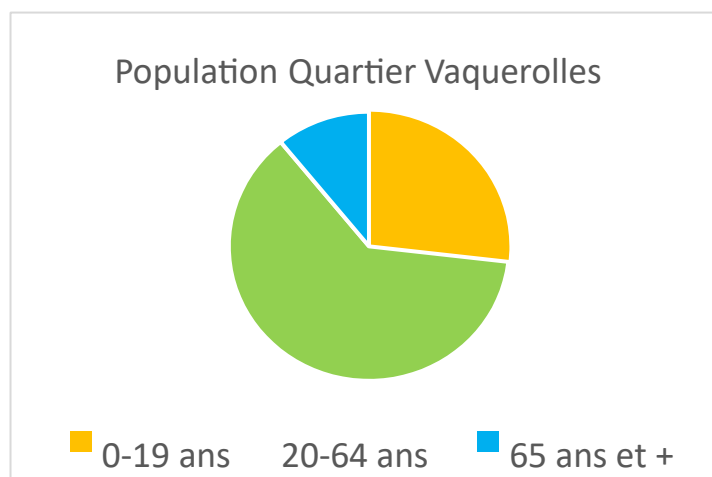
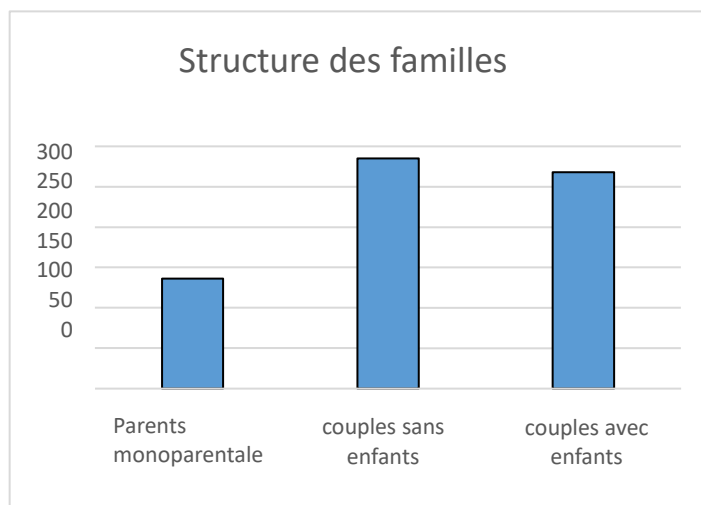
### Le quartier de Vacquerolles

L'étymologie du nom de ce quartier, au nord-ouest de la ville, sur la route de Sauve, nous apprend qu'on y trouvait naguère des troupeaux de vaches. C'est un environnement privilégié pour ceux qui aiment la nature et le sport.

Les quartiers offrent un cadre de garrigue agréable et tranquille. Il se compose principalement de maisons résidentielles, le plus souvent avec piscine.

Dans ce secteur se trouvent des parcours de santé, des chemins de randonnées, de découverte et des installations sportives à proximité. L'établissement, "les jardins d'alois" est un accueil de jour autonome (unité Alzheimer). La maison de quartier Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de santé.

Ce quartier abrite 2682 habitants qui ont une moyenne d'âge de 33 ans, ont des revenus modérés, vivent majoritairement en célibat, et sont principalement locataires de leur logement.



Cependant, le public accueilli sur Tailhades ne vit pas forcément dans le quartier. En effet, les familles nîmoises ont la possibilité d'effectuer l'inscription de leurs enfants dans l'accueil de loisirs de leurs choix.

Le taux de chômage des actifs nîmois de 15 à 64 ans avoisine les 22% et représente plus de 13 474 personnes. Les revenus moyens à Nîmes sont très faibles et inférieurs aux moyennes nationales. Près d'un ménage sur deux est non imposable (environ 48%, contre 36% à échelle nationale en 2012). En 2009, Nîmes est la septième ville la plus inégalitaire en termes de salaires parmi les 100 plus grandes villes de France, selon l'Observatoire des Inégalités.



Nous accueillons un public socialement hétérogène parfois dans des situations précaires. Une mixité pour le moins contrastée. Car les besoins des familles sont diversifiés et n'ont pas la même ampleur. Nous sommes avant tout un mode de garde, mais pour certaines familles nous donnons à leur enfant un accès aux loisirs, car pour certains enfants les vacances ne se feront qu'au centre de loisirs.

### Les mesures envisagées pour l'accueil des enfants porteurs de handicaps

Depuis de nombreuses années, les ACCEM de Nîmes accueillent régulièrement des enfants dont l'accueil nécessite un protocole particulier afin de favoriser leur inclusion.

Afin de permettre à des enfants porteurs de handicaps d'intégrer dans les meilleures conditions les centres de loisirs. Un travail, en association avec les parents, les équipes éducatives de l'enfant, les professionnels de santé, coordonné par un représentant de la Ville de Nîmes, un membre de la coordination IFAC et le directeur de la structure est mis en place à chaque accueil avec les équipes des centres de loisirs.



#### **Avant**

Un recueil d'information est rempli par la famille et un professionnel qui suit l'enfant. Une rencontre a lieu entre les différents partenaires en présence de l'enfant. Dans un premier temps, on parle de l'enfant (qui il est ?) dans un deuxième temps, on définit les modalités d'accueil (quand débute l'accueil ? Fréquence ? Progression ?).

#### **Pendant**

L'animateur devient co-éducateur, et doit écrire les événements positifs et négatifs dans un cahier individuel de suivi. L'idée est de retranscrire l'expérience que l'enfant vit dans le centre de loisirs de s'appuyer sur la vision qu'a l'équipe d'animation afin de pouvoir retravailler sur son projet d'accueil si nécessaire.

#### **Après**

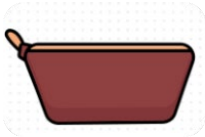
L'équipe aura à remplir un document appelé « perception et évaluation » à transmettre au directeur du centre.

Un travail avec l'équipe d'animation sera effectué lors d'une réunion de préparation pour préparer l'accueil des différents enfants l'été. Un animateur peut être embauché pour renforcer l'équipe d'animation.



## Les protocoles d'accord individualisés (PAI)

C'est un document qui permet, à la demande des familles, d'autoriser une prise de médicaments lors de l'accueil d'un mineur dans une collectivité.



Un accueil individualisé sera aussi mis en place pour les enfants ayant besoin d'un régime alimentaire (allergies), de soins, un traitement médicamenteux oral, inhalé, auto-injectable ou un aménagement spécifique sur les temps de loisirs et autre.

Le PAI met en relation : les parents, l'enfant, le médecin/l'infirmière et l'équipe pédagogique. En cas d'allergie alimentaire diagnostiquée, quel que soit le type d'allergie ou de symptômes, il sera demandé aux parents de fournir un panier-repas.

Au sein de la structure, les paniers-repas seront réceptionnés et conservés au réfrigérateur à l'abri de tout contact avec d'autres aliments.

**EN AUCUN CAS L'ENFANT NE DOIT MANGER UN ALIMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS.**

**La trousse de soins d'un PAI** doit être facilement identifiable (nom et photo de l'enfant)

Suivre l'enfant dans ses déplacements (sortie, cour, salle, etc.).

Être accessible à tout moment et l'équipe doit savoir où elle doit être rangée.

Contenir les médicaments indispensables (non périmé) et leur protocole d'administration (connu de tous)

Contenir le PAI (numéro des parents, médecin traitant et le protocole d'urgence) Les injections ne sont préconisées que lorsqu'il y a un risque vital immédiat ou à court terme. Les parents doivent fournir le traitement nécessaire avec le protocole à suivre pour assurer la sécurité de l'enfant en cas de besoin urgent.

## *Les partenaires*

### Les moyens financiers mis à disposition

Notre budget pédagogique varie selon la fréquentation de la structure, nous disposons de :

- 2,85 euros par enfant et par jour les périodes de vacances scolaires

Nous avons la possibilité de fréquenter les piscines de la ville de Nîmes (Pablo Neruda, Fenouillet, Iris et Aquatropic) et des structures telles que certains théâtres et les complexes sportifs (Marcel Rouvière, la Bastide ...)

La coordination de l'IFAC a également un budget qui peut servir à financer des trajets en Bus comme des déplacements piscine et centres ressources (Mas Boulbon, René Char, Marie Curie)

## Diagnostic des publics

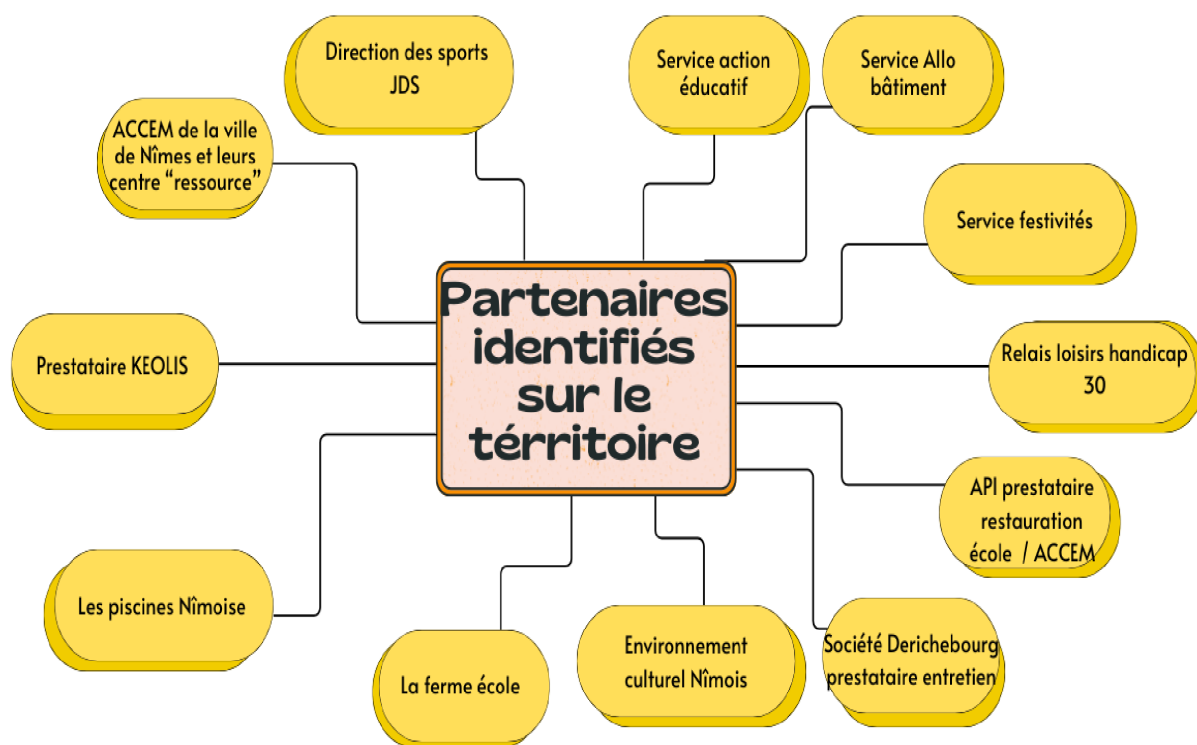
Le public d'Edgard Tailhades, étant dans un centre excentré, bénéficie peu des infrastructures culturelles du centre-ville tel que les théâtres, musées, cinéma. Un effort doit être fait dans ce sens, en adéquation avec les objectifs d'aller « hors les murs ».

La mixité culturelle y est basse mais tout de même là. Le rapprochement avec le centre du Carmel et surtout de Wallon par des activités communes (Atelier ressource au Carmel, sortie commune, projet Graf-Ecriture-Danse...etc) permet de palier à cela.

L'ACM est ouvert pour tous les enfants de maternelle de 3 à 6 ans, et d'élémentaires de 6 à 11 ans les vacances scolaires et les mercredis.

### Apport théorique :

Les 3 ans sont en général optimistes et enjoués, et leur imaginaire prend de plus en plus de place dans les jeux. Ils agissent désormais avec des intentions précises, ils sont capables de se concentrer plus longtemps, ils coordonnent mieux leurs gestes.



Les 4/5 ans, ont un apprentissage psychomoteur quasi constant et un apprentissage de la vie

Les 6/7 ans, qui ont fait un premier pas dans la vie en collectivité, via l'école élémentaire, tout en continuant de l'apprendre. Ils sont également dans une démarche d'accès à l'autonomie.

Les 8/9 ans, qui ont intégré la vie collective et qui se questionnent de plus en plus quant à leur place dans un groupe. Ils se posent les premières questions de ce qui les entourent.

Les 10/11 ans, qui recherchent l'autonomie, découvrent et analysent l'environnement dans lequel ils évoluent.

Les objectifs de ce Projet pédagogique (PP) découlent du Projet éducatif (PE) de la ville.

### OBJECTIFS PEDT DE LA VILLE

- ☐ Favoriser une continuité éducative entre le projet d'école, le projet des temps périscolaires et le projet de l'accueil de loisirs
- ☐ Permettre au jeune, dès le plus jeune âge, de se déplacer dans la ville, de s'investir en toute sécurité dans des activités qui lui permettent de construire ses apprentissages et son parcours personnel.
- ☐ Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs
- ☐ Favoriser une ouverture sur le monde
- ☐ Viser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant
- ☐ Appréhender l'enfant et le jeune selon une approche globale, dans tous les espaces éducatifs, pour assurer son bien-être et son développement harmonieux
- ☐ S'adapter à chaque enfant
- ☐ Enfants fragilisés par leur situation personnelle (enfants malades, enfants handicapés)

### OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE L'ORGANISME

L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la socialisation, le développement de la créativité et de l'imaginaire, l'approche du milieu sportif et culturel, l'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers :

âge et comportements physiques, affectifs et relationnels.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET PÉDAGOGIQUE

### Pour les 7-11 ans

- Développer l'apprentissage de la vie en collectivité, Responsabiliser et Permettre aux enfants plus d'autonomie
- Permettre une vie collective sereine et bienveillante
- Accompagner l'enfant dans la découverte du monde qui l'entoure Permettre aux enfants d'avoir des relations sociales "hors les murs".
- Sensibiliser les enfants à la citoyenneté et à l'inclusion
- Développer les actions autour de l'environnement et le développement durable

### Pour les 5-6 ans

- Favoriser l'autonomie et la socialisation des enfants
- Amener les enfants par le jeu à utiliser l'expression verbale, corporelle...etc
- Permettre une vie collective sereine et bienveillante
- Favoriser les échanges intergénérationnels
- Développer la passerelle maternel/primaire

### Pour les 3-4 ans

- Sensibiliser les enfants aux règles d'hygiène et de santé
- Favoriser les interactions et développer le partage et le vivre ensemble
- Favoriser le langage
- Développer l'autonomie
- Encourager à la participation collective

**Favoriser et développer l'apprentissage de la vie en collectivité Responsabiliser et Permettre aux enfants plus d'autonomie.**

L'équipe d'animation mettra en place un Conseil d'Enfants afin de leur permettre de s'exprimer et d'agir sur leurs loisirs. Les enfants pourront aussi intervenir sur le fonctionnement du centre. L'équipe d'animation veillera à ce que cela ne sorte pas du cadre de la loi, du projet de la ville et du projet pédagogique, il ne se placera pas en tant que censeur, il fera attention simplement à replacer le ou les enfants, si cela est nécessaire, dans le cadre. Tout peut être dit et discuté, débattu. Elle veillera également à ce que les décisions du Conseil d'Enfants restent bienveillantes, et bien évidemment à la sécurité physique, affective et morale de l'ensemble des personnes.

Le Conseil d'Enfants sera organisé le premier et avant dernier mercredi des sessions des mercredis et le 1<sup>er</sup> et dernier jour des sessions des vacances. Ceci peut être amené à changer, selon la décision du Conseil d'Enfants.

En parallèle, des petits forums seront organisés lors du goûter ayant les mêmes objectifs mais à très court terme, permettant aux enfants de réagir à la journée qu'ils ont vécu.

Objectif opérationnel :

Mettre en place un Conseil d'Enfants, amener les enfants à être acteur de leurs loisirs, à prendre des décisions communes et à argumenter leurs choix et à les assumer, les pousser à la réflexion.

- L'équipe d'animation s'assure-t-elle de l'organisation et de la récurrence du Conseil d'Enfants ?
- Fait-elle de même avec les forums ?
- Les Enfants ont-ils tous pu s'exprimer ? et argumenter ?
- Les enfants ont-ils donné des idées ? Loisirs ? Fonctionnement ? Les deux ?
- Les enfants donnent-ils leurs opinions ? quelle proportion ?
- Comment les décisions ont-elles été validées ?
- Comment les décisions non retenues ont-elles été invalidées ?
- Les décisions prises ont-elles été mise en place ? Quelle échéance ?
- Un écrit, des notes ou un compte-rendu a-t-il été produit ?
- Une évolution positive est-elle constatée au niveau du comportement des enfants, en termes d'autonomie et de prise d'initiative, d'un point de vue individuel et collectif ?
- Les animateurs relèvent-ils une amélioration de la vie en collectivité, du vivre ensemble d'un point de vue individuel et collectif ?

## **Permettre une vie collective sereine et bienveillante.**

L'animateur veillera à valoriser les comportements intéressants, utiles et facilitants pour le groupe et en responsabilisant les enfants sur certaines tâches collectives. Il veillera aussi à respecter la valeur d'exemple dont il fait l'objet aux yeux des enfants.

### Objectif opérationnel :

S'exprimer sans violence, avec respect envers tous  
(Vigilance des animateurs aux interactions des enfants)

- L'animateur a-t-il montré l'exemple ? (Formule de Politesse, pas crier, ton adapté...etc)
  - L'enfant utilise-t-il les formules de politesse ?
- Le ton employé par l'enfant est-il adapté : montre-t-il des signes de violences verbales ?
- L'enfant attend-il son tour pour parler ?
- Le comportement de l'enfant est-il adapté : montre-t-il des signes de violences physiques ?
- Un changement notable est-il constaté au niveau du collectif et individuel tout au long de l'année ?

## **Accompagner l'enfant dans la découverte du monde qui l'entoure. Permettre aux enfants d'avoir des relations sociales "hors les murs".**

L'animateur veillera à pousser l'enfant à la curiosité en profitant des grands espaces naturels ou culturels à proximité, afin de provoquer plus facilement les comportements de curiosité et de découvrir des espaces de jeux inhabituels.

### Objectif opérationnel :

Profiter des grands espaces naturels et culturels de proximités (randonnées, cinéma, théâtre...etc)

- L'équipe d'animation a-t-elle organisée une sortie nature et culturelle dans le trimestre?
- Les enfants ont-ils rapporté des éléments de la sortie ? (Bâtons, pierres, feuilles, prospectus, ticket...)
- Les enfants parlent-ils de la sortie après l'avoir vécu ? En quels termes ?  
(Positif/négatif)
- Cela donne-t-il des idées et propositions nouvelles aux enfants ?
- Après quelques temps, les enfants se souviennent-ils de la sortie ? En quels termes ?

## **Sensibiliser les enfants à la citoyenneté et à l'inclusion**



L'animateur mettra en place des actions qui facilitera les prises de décisions collectives à travers des temps formels et informels. Il sera également missionné pour inculquer les valeurs citoyennes dans le jeu et par le jeu aux enfants afin de leurs transmettre les droits démocratiques mais aussi les Droits de l'enfant.

L'équipe d'animation souhaite également faciliter l'accueil des enfants à besoins particuliers au sein du groupe d'enfants en sensibilisant les enfants de manière générale à l'inclusion. Des actions seront menées en ce sens afin de faire comprendre au plus grand nombre l'importance de pouvoir accueillir tout type de public sur le centre et tout ce que cela peut apporter non seulement aux enfants mais également par rapport au fonctionnement du centre et sur des prises de décisions collectives.

#### Objectifs opérationnels :

##### Développer les temps formels et informels autour d'une réflexion de groupe et de décisions collectives

- Les enfants ont-ils participé à des débats ou des joutes verbales ?
- Les enfants ont-ils pu s'exprimer librement ?
- Les enfants ont-ils pu réfléchir en groupe ?
- Les enfants ont-ils pu prendre des décisions collectives ?

##### Mettre en place des actions ludiques pour mieux comprendre le handicap et l'inclusion

- Les enfants ont-ils vécu des activités autour du handicap ?
- Les enfants ont-ils effectué des recherches autour de l'inclusion d'enfants à besoins particuliers ?
- Les enfants ont-ils rencontré des professionnels de santé ou du tissu social ?

##### Développer les actions autour de l'environnement et du développement durable

L'animateur va apporter des outils autour du tri notamment mais également devra sensibiliser les enfants autour du gaspillage, de la récupération et de la réutilisation des matériaux et du matériel.

#### Objectif opérationnel :

Favoriser les actions permettant aux enfants d'enrichir et d'approfondir leurs connaissances autour du développement durable et de pouvoir ainsi les mettre en pratique sur le terrain.

- Les enfants ont-ils pu être sensibiliser sur la richesse naturelle, sur le gaspillage et le tri ?
- Les enfants ont-ils pu participer à des activités leur permettant d'utiliser des matériaux et du matériel de récupération ?
- Les enfants ont-ils pu échanger et débattre sur l'importance du développement durable et l'impact que cela peut avoir sur un fonctionnement de centre de loisirs ?

##### Pour les 5-6 ans

## **Favoriser l'autonomie et la socialisation des enfants.**

### Objectifs opérationnels :

#### a) Donner des consignes claires lors de la vie quotidienne :

Utiliser un langage adapté et répéter avec des termes différents pour la même consigne en cas d'incompréhension.

### Evaluations :

L'enfant peut-il reformuler la ou les consignes ? ou, du moins, montrer par l'action sa compréhension ?

L'animateur donne-t-il des consignes claires ?

L'animateur utilise-t-il des synonymes et/ou des gestes pour se faire comprendre ?

La proportion d'enfants respectant les consignes est-elle en progression au cours de l'année ?

#### b) Laisser faire l'enfant dans toutes ses actions lors de la vie quotidienne de la journée :

L'animateur prendra le temps de laisser l'enfant faire les gestes du quotidien ou lors des activités dès que cela est possible (dès que possible car le rythme de la journée peut être un frein). Comme, par exemple, enlever/mettre son sac ou sa veste seul et les ranger/mettre lui-même.

### Evaluations :

L'enfant essaye-t-il tout seul ?

L'animateur laisse-t-il faire l'enfant avant d'intervenir ?

L'animateur pousse-t-il l'enfant à essayer avant de demander de l'aide ?

La proportion d'enfants effectuant seul ses actions de la vie quotidienne est-elle en progression au cours de l'année ?

## **Amener les enfants par le jeu à utiliser l'expression verbale, corporelle**

### Objectifs opérationnels :

Proposer des jeux de parcours, jeux sportifs, jeux sensitifs, chants, danse, favoriser les échanges dans la vie quotidienne.

L'animateur propose-t-il des jeux et/ou chants permettant l'expression verbale et corporelle ?

L'animateur propose-t-il des "petit jeux ou chants" lorsque le groupe se déplace ? (À la cantine par exemple)

L'enfant a-t-il une interaction verbale avec les personnes qui l'entoure ?

L'enfant a-t-il une évolution positive lors de ses déplacements/mouvements ?

L'enfant a-t-il une évolution positive lors de ses échanges? (Jeux, VQ...)

### Permettre une vie collective sereine et bienveillante

L'animateur veillera à valoriser les comportements intéressants, utiles et facilitants pour le groupe et en responsabilisant les enfants sur certaines tâches collectives. Il veillera aussi à respecter la valeur d'exemple dont il fait l'objet aux yeux des enfants.

Ici, pour les maternelles, nous constatons une forte proportion de 3 ans et de 4 ans (30 inscriptions de 3 ans en plus à la rentrée de l'école cette année, habituellement il y en a 5-6). Ils sont donc pour beaucoup très peu, voire pas habitués à la vie en collectivité. Il est donc très important d'être très rassurant pour ces tranches d'âges précisément.

#### Objectif opérationnel :

S'exprimer avec douceur, avec respect envers tous

(Vigilance des animateurs aux interactions des enfants)

- L'animateur montre-t-il l'exemple ? (Formule de Politesse, pas crier, ton adapté...etc) - L'animateur se montre-t-il rassurant lorsqu'un enfant exprime de la tristesse, de la colère ou tout autre sentiment d'ordre affectif ou moral ?
- L'enfant se tourne-t-il facilement vers l'animateur lorsqu'il a un problème d'ordre physique, affectif ou moral ?
- L'enfant utilise-t-il les formules de politesse ?
- Le ton employé par l'enfant est-il adapté : s'exprime-t-il avec douceur et/ou respect ? - Le comportement de l'enfant est-il adapté ? A-t-il des gestes mesurés ? Des gestes énervés ou violents ?
- Un changement notable est-il constaté au niveau du collectif et individuel tout au long de l'année ?

### Favoriser les échanges intergénérationnels

L'animateur mettra en place des actions et des rencontres avec différents publics, notamment le public du troisième âge afin de pouvoir partager des moments privilégiés avec eux et proposer des projets communs.

Objectif opérationnel :

Proposer des projets communs avec un EHPAD

-L'animateur a-t-il démarché des maisons de retraite ?

-L'animateur a-t-il proposé aux personnes âgées de participer à des activités ?

-Les enfants ont-ils fait une ou plusieurs sorties en commun avec un public de maison de retraite ?

**Développer la passerelle maternelle/primaire**

L'animateur va mettre en place des actions visant les enfants âgés de 5 ans à pouvoir participer à des activités avec les 6 ans de primaire tant sur des temps formels que sur des temps informels afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions ces enfants-là dans un futur proche en primaire.

Objectif opérationnel :

-Les enfants de 5 ans de maternelles font-ils des temps d'activités avec les petits primaires ?

-Les enfants de 5 ans de maternelles participent-ils à des temps de la vie quotidienne avec les petits primaires ?

-Les enfants de 5 ans de maternelles sont-ils force de proposition sur des conseils d'enfants avec les petits primaires ?

Pour les 3-4 ans

*Projet de fonctionnement*

**Journée type**

## Pour les enfants de 6-11 ans

**7h30-9h00** : Accueil des enfants et des familles  
**9h00-9h15** : Appel par groupe pour vérifier les chiffres  
**9h15-9h30** : Rituel rassemblement (chant, éveil corporels)  
**9h30-11h10** : Présentation des activités et temps d'animation  
**12h00-13h20** : Temps libre et repas  
**13h30-14h30** : Temps calme animé  
**14h30-15h30 /16h** : Activité et temps libre  
**13h30-15h00** temps de sieste pour les plus petits  
**16h00-16h30** : Goûter  
**16h30-17h00** : Temps libre et forums de la journée  
**16h45** : Départs des enfants pour le point de Jean Jaurès  
**7h00-18h30** : Temps d'accueil

## Pour les enfants de 3-5 ans

**7h30-9h00** : Accueil des enfants et des familles  
**9h00-9h15** : Appel par groupe pour vérifier les chiffres  
**9h15-9h30** : Rituel rassemblement (chant, éveil corporels)  
**9h30-11h10** : Présentation des activités et temps d'animation  
**11h30-12h20** : Temps libre et repas  
**13h30-14h30** : Temps calme animé  
**14h30-15h30 /16h** : Activité et temps libre  
**13h30-15h00** temps de sieste pour les plus petits  
**16h00-16h30** : Goûter  
**16h30-17h00** : Temps libre et forums de la journée  
**17h00-18h30** : Temps d'accueil

## Les temps d'accueils/départ échelonnés

*Temps d'accueil du matin*

Les animateurs arriveront à 7h30. L'installation d'un lieu accueillant pour les enfants avec mise à disposition de matériel que ce soit dans une salle ou dans la cour se fait à ce moment-là, ayant très peu d'enfants à cette heure-là.

Les enfants arrivent entre 7h30 et 9h00 sur l'ACCEM. À 9h00 la direction fermera le portail. Les familles peuvent rester le temps de la séparation pour les enfants en difficulté. L'animateur restera à la disposition du parent pour le soutenir et prendre le relais lorsqu'il sera prêt.

Les enfants déposent leurs affaires dans un endroit personnalisé.

Ils peuvent ensuite s'installer dans la salle d'accueil et choisir leur activité informelle (lecture, jouets, dessin, jeu de société...) ou à l'extérieur si un animateur les accompagne.

L'animateur notera la présence des enfants sur le listing journalier ainsi que le nom et prénom de la personne qui viendra le récupérer le soir. Il récupèrera le dossier de l'enfant. Attention si l'enfant n'est pas inscrit sur le listing et ne présente pas le coupon d'inscription, la direction prendra le relais afin de faire les vérifications requises.

L'animateur reportera sur le cahier de transmission si cela est nécessaire, toutes les informations données par les parents.

L'animateur sera disponible pour transmettre aux parents les éventuelles informations (plannings, déroulement de la journée, sorties...)

Les médicaments des enfants PAI seront mis dans l'armoire à pharmacie ainsi que leur repas dans le réfrigérateur.

L'accueil des parents et de leurs enfants sera chaleureux et dans la bienveillance. Les parents n'ont que ces deux temps pour imaginer la journée de leur enfant. Il faut créer un climat de confiance avec un accueil personnalisé et serein.

Les temps d'accueil sont des temps d'animation à part entière, l'animateur sera sur une surveillance active et sera à la disposition des enfants, il proposera de petits jeux, histoires, du matériel, tout en restant actif.

### *Temps d'accueil du soir*

C'est aussi un temps d'animation, les enfants peuvent choisir une activité informelle (lecture, jouets, dessin, jeu de société...) ou terminer une activité suivie dans la journée ou suivre une activité accessoire animée par l'animateur selon l'envie des enfants, proposer des petits jeux, histoires, afin de les canaliser. Un temps d'accueil paraît moins long si l'enfant est occupé, le temps d'attente sera éventuellement moins pesant pour lui.

L'animateur aura pour rôle de faire un retour de la journée aux parents tout en apportant des faits (pas de jugement de valeur) en équilibrant les retours négatifs et positifs. Transmettre aux parents les informations (plannings, déroulement de la journée...)

L'animateur devra demander les pièces d'identité de chaque parent ou personne inconnue de l'équipe. Si vous ne les avez jamais vues, si vous avez un doute, leur demander systématiquement leur pièce d'identité et vérifier si le nom est bien inscrit sur la feuille d'autorisation parentale (personne autorisée à récupérer mon enfant). Pour garantir la sécurité des enfants (enlèvement...), il faut s'assurer de l'identité de la personne que vous avez face à vous avant de lui confier l'enfant. Pas de place au doute et à l'erreur. L'animateur entoure le P de présence afin de notifier le départ de l'enfant. Cela a pour but de vérifier qu'il ne reste pas d'enfant dans les locaux.

### *Rassemblement*

Chaque matin, les enfants de chaque secteur (maternel ou primaire) sont comptés et recomptés par tous les animateurs. Un appel est effectué afin de garantir l'exactitude de l'effectif. Ce chiffre est de la responsabilité de tous. À tout moment, l'animateur doit avoir la capacité de le restituer afin de garantir la sécurité des enfants.

### *Temps d'activité en autonomie*

Place à l'autonomie avec ou sans l'animateur, l'enfant convient de ce temps comme il lui plaît. Jouer, ne rien faire, seul ou à plusieurs, c'est un temps de relâchement pour les enfants, mais attention à la sécurité ! AUTONOMIE NE VEUT PAS DIRE SANS SURVEILLANCE.

### *Regroupement/présentation de la journée*

Les enfants sont regroupés, tous les animateurs proposent leurs ateliers d'animations afin de susciter l'intérêt des enfants, ils expliquent (montre un modèle), afin de permettre aux enfants de choisir selon leur envie du moment.

### *Temps d'animation*

Les temps d'animation doivent être variés, adaptés aux caractéristiques du développement de l'enfant, à leurs besoin et aptitude selon l'âge. Il en faut pour tout le monde, pour les créatifs, les curieux, les manuels, les sportifs, les dynamiques, les calmes, les scientifiques, etc. Ces temps doivent être préparés et maîtrisés tout en assurant constamment la sécurité des enfants. Recompter son groupe d'enfant et vérifier que tous les enfants sont bien sous la responsabilité d'un adulte. Proposer les activités de façon dynamique en privilégiant une sensibilisation avec un imaginaire dès que possible.

Toute activité doit avoir un objectif opérationnel précis et être évaluée objectif atteint oui/non ? Elle peut faire partie d'un projet d'animation.

Donner la possibilité aux enfants de ne rien faire s'ils le souhaitent, tout en établissant un « contrat de confiance » avec eux. Le rangement et le nettoyage font partie de l'animation, tout le matériel utilisé doit retrouver sa place initiale. Avec l'aide des enfants. Évaluez son activité, l'enfant a-t-il aimé ? Ce qu'il a préféré ? Veut-il la refaire ?

### *Les temps de restauration*

#### Repas / Repas champêtre

Dans la limite du possible, un animateur par table. Tous les animateurs sont responsables de toutes les tables, et ils ne peuvent commencer à manger que lorsque tous les enfants sont servis. Pour assurer une bonne ambiance, le repas doit être un moment convivial, d'échange, et de calme. Il n'est nullement nécessaire de crier pour obtenir le calme, si l'animateur régule sa table correctement. Les repas sont des moments éducatifs, favorisez l'autonomie et l'apprentissage à

chaque tranche d'âge. Tous les composants doivent être servis, les enfants sont sollicités pour goûter à tout. Mais en aucun cas, l'enfant ne sera forcé contre sa volonté. Les animateurs doivent utiliser leur super pouvoir de persuasion et de négociation afin de convaincre l'enfant de ne pas repartir l'estomac vide. Il veillera à ce que les enfants ayant un PAI alimentaire prennent leur panier-repas.

Le débarrassage de la table se fera en incitant les enfants à le faire eux-mêmes. L'animateur devra s'asseoir de manière judicieuse afin que les adultes soient bien répartis sur toute la salle. Tous les animateurs sont responsables des tables ou les enfants sont laissés en autonomie.

Le repas champêtre est un repas froid pris dans l'enceinte du centre, les enfants doivent participer activement à l'installation et à son rangement avec l'aide de l'animateur. Les animateurs devront veiller à ce que la chaîne du froid soit respectée. Il veillera à ce que les enfants ayant un PAI alimentaire prennent leur panier-repas.

Lors des pique-niques, si des tables sont présentes, ils les privilégieront. Ils devront respecter la chaîne du froid (en ne laissant pas les glacières ouvertes) ainsi que les règles élémentaires d'hygiène. Le repas se passera dans les mêmes conditions qu'un repas pris en cantine, passage aux sanitaires compris.

L'environnement doit être laissé dans le même état qu'à son arrivée. Rangement, ramassage des papiers plastiques, etc.

#### Le goûter

Les animateurs préparent et débarrassent le goûter avec l'aide des enfants. Comme pour le temps du repas, ce doit être un moment convivial. Les enfants peuvent choisir de goûter tous ensemble ou par groupe d'activité/ tranche d'âge. Un animateur peut, s'il le souhaite goûter avec son propre groupe d'enfant qu'il avait en activité afin de terminer celle-ci, mais le goûter débutera au plus tard à 16h15. Et il remettra la salle au propre pour l'accueil du soir.

Pris à l'ombre, après la distribution, les animateurs s'installent avec les enfants pour réguler les éventuels débordements. Respect de l'environnement (aucun papier à terre) aucun reste éventuel de goûter ne sera laissé à l'abandon dans le bureau. Les caisses seront rangées et les sacs poubelles seront jetés dans les conteneurs.

### **L'équipe est vigilante aux régimes alimentaires et allergies.**

#### *La sieste/Temps calme*

La sieste sera proposée à tous les enfants du secteur maternel et adapté en fonction de l'âge. En échelonnant le levé des enfants. Si un enfant de 5 ans souhaite se reposer à la sieste, il ne sera pas tenu d'y rester jusqu'au bout.

Les plus grands s'installent en salle d'activité et choisissent une activité calme. Ils peuvent suivre une activité dirigée par les animateurs ou s'allonger, s'ils en expriment le besoin.

Le temps de sieste est un temps de travail, l'animateur doit avoir une surveillance et un visuel constant sur les enfants. L'animateur ne doit pas dormir, il doit se faire remplacer, s'il ne tient pas éveillé.

#### ❖ **Temps calme :**

Pour les plus grands, un temps calme sera organisé de la manière suivante :



15/20min ou les enfants sont en temps de relaxation : jeux type yoga, sophrologie, étirement, relaxation, etc. c'est un temps où règne le calme absolu. Allongé, assis en écoutant de la musique relaxante. Un moment de détente afin de recharger les batteries une vraie pause et éviter l'agitation.

15/30 min avec des activités calmes (dessins, jeux de société, exercices de relaxation, etc.). Pour optimiser ces temps de repos, nous mettrons en place de petits groupes. Les animateurs mettent à disposition des enfants des activités calmes dirigées pour ceux qui le souhaitent ou laissent jouer les enfants tranquillement en autonomie. Ils commencent leur pause par roulement en s'assurant que le nombre d'animateurs est toujours suffisant.

### *Les Forums*

#### **Le conseil d'enfants, un outil du vivre ensemble**

Donner son avis dans un groupe, exprimer son ressenti sur la vie du centre, écouter chaque enfant et adulte, s'exercer à trouver un consensus, proposer une solution à un problème collectif... Cela doit non seulement permettre aux enfants et aux jeunes de construire leurs temps de loisirs, mais aussi de s'exercer à une forme de débat pour faire une société. Le déroulement des conseils et les outils utilisés à ces occasions sont réfléchis et travaillés en équipe pour être adaptés au public. La ritualisation de ces temps d'échanges permet aussi à chacun et chacune de s'y impliquer pleinement après un nécessaire temps d'adaptation.

#### *Vie quotidienne*

La vie quotidienne fait partie des temps d'animation, la journée type à été élaborée par les animateurs de chaque secteur, réfléchi et organisée, elle doit assurer le bon déroulement de la journée des enfants. Chaque animateur est garant de ce fonctionnement, il devra démontrer ses qualités d'éducateur et ses aptitudes à gérer les groupes en étant un modèle pour les enfants.

## **Règles de vie**

Un enfant laissé sans limites ne se construit pas correctement : il est sans repère donc il se sent en insécurité !

Le cadre ne doit être ni permissif ni autoritariste. Le cadre doit être défini avec des règles claires, précises et cohérentes.

Nous devons être porteurs des valeurs que nous souhaitons voir chez l'enfant.

Les objectifs principaux sont de permettre à l'enfant :

- **de prendre confiance en lui, de devenir autonome**
- **d'agir et de penser par lui-même,**
- de communiquer avec les autres,

- de respecter les autres et son environnement, • de le préparer à une vie sociale harmonieuse.

C'est un état d'esprit qui demande d'avoir confiance en l'enfant et qui a pour but de l'accompagner dans son développement, en respectant son rythme et sa personnalité, avec bienveillance.

La liberté de choix et de mouvement, tout en respectant les règles de vie en groupe, permet à l'enfant de développer son autonomie.

Afin d'assurer le bon déroulement de la vie en collectivité et la sécurité, des règles sont instaurées dès le premier jour.

Les règles de vie seront basées sur la règle des 3 R :

- Je me respecte (besoin physique, etc.)
- Je respecte les autres (communication, etc.)
- Je respecte l'environnement autour de moi (matériel, locaux, déchet, etc.)

Ces règles favorisent le vivre ensemble et elles constituent un **apprentissage** utile à leur vie de citoyen.

En cas de comportements irrespectueux, les parents sont immédiatement contactés. Tout enfant auteur de détériorations volontaires sera sanctionné.

## L'utilisation des sanitaires

Il paraît assez important et normal d'avoir une attention particulière pour le passage aux toilettes. D'une part pour l'hygiène, mais aussi pour la sécurité.

Pour ce qui concerne l'hygiène, les animateurs doivent sensibiliser les enfants à l'importance et au devoir du lavage des mains après chaque passage aux toilettes et aux tirages des chasses d'eau.

Afin d'éviter les déplacements d'enfants pendant les activités, les passages aux toilettes doivent être prévus avant chaque repas, mais aussi avant/après les activités.

**Cependant, un enfant qui a envie d'aller aux toilettes doit y aller, peu importe le moment et peu importe ce que fait l'animateur, il doit être pris en charge rapidement.**

Pour ce qui est de la sécurité, les animateurs doivent être présents de façon active dans les toilettes ; ceci pour inciter les enfants au lavage de mains, mais aussi pour éviter tout accident ou incident. (Bataille d'eau, chute, etc.) Les animateurs sont également présents afin de responsabiliser les enfants pour le maintien de la propreté des lieux.

Attention toutefois à ne pas être intrusif.

### ***Lavages de mains***

À quels moments doit-on se laver les mains ou faire laver les mains ?

Dans le lavage des mains, il est important de se dire que cette consigne ne s'applique pas qu'aux enfants ; l'adulte aussi doit obligatoirement se l'appliquer.

Ces raisons sont donc très diverses et du coup très fréquentes : après les passages aux toilettes, avant le repas, après un temps libre, avant et après un atelier cuisine, après une activité peinture ou salissante, après un jeu ou sport en extérieur, après la cigarette de la pause, avant un soin (même s'il y a des gants), et sûrement à diverses autres occasions.

### ***Mouchage de nez, débarbouillage, lacets et fermeture de manteaux***

Nombreux sont les enfants ne sachant pas se moucher, les enfants qui ne peuvent pas voir comment est le contour de leur bouche après un goûter potentiellement « salissant » (pâte à tartiner par ex.) ; aussi, il appartient aux animateurs de veiller à une propreté minimale.

De la même façon, il est plus commode pour un enfant de marcher avec des chaussures qui sont lacées ; comme d'avoir le manteau fermé si la météo l'oblige.

Le rôle de l'animateur c'est d'aider chacun des enfants à y penser (cela le fait grandir).

L'animateur devra se protéger avec des gants si un enfant est malade ou s'il y a eu un petit accident (urines, selles) et devra alors le changer et l'aider à se nettoyer (le doucher si besoin) en avertissant la direction.

Selon les besoins d'organisation (ex. : sortie, avant le repas) nous les inciterons à aller aux toilettes, idem pour les tout-petits nous leur proposerons régulièrement afin de ritualiser ce temps.

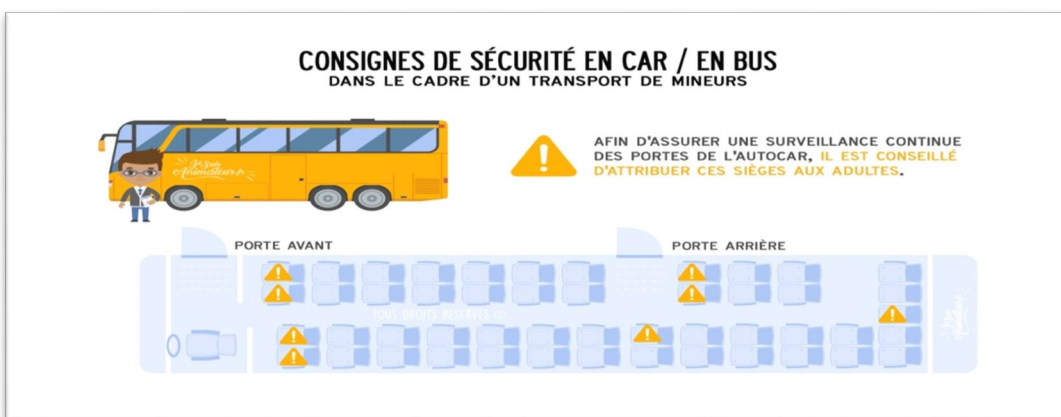
Lorsqu'un enfant sera aux sanitaires, l'animateur veillera à aider si besoin. Il rassurera et aidera l'enfant à devenir autonome. Pour cela, il veillera à bien expliquer et guider l'enfant dans toutes les étapes.

## **Les déplacements**

- Tous les animateurs doivent connaître le nombre exact d'enfants.
- Dans le centre, les déplacements ne se font pas forcément en rang deux par deux, mais impérativement dans le calme.
- Le rang deux par deux n'est pas obligatoire, mais facilite le comptage rapide des enfants. Les consignes doivent être données sans excès de voix.
- À l'extérieur, une liste avec le nom et le prénom, ainsi que le nombre exact des enfants, le prénom des animateurs avec l'heure de départ et de retour, sera remise à la direction et un double sera mis dans la trousse de pharmacie. Les dossiers des enfants doivent être pris pour chaque sortie, sauf s'ils sont situés dans la garrigue derrière le centre.
- Lors des déplacements en bus, les animateurs doivent compter les enfants avant la montée, à l'intérieur et à la descente. Un animateur installe les enfants dans le bus, un autre aide les plus petits, et un dernier ferme la marche.
- Les animateurs doivent s'assurer que tous les enfants sont correctement assis et que les ceintures de sécurité sont attachées. Aucun enfant ne doit être placé à l'avant, près des sorties de secours ou au milieu du bus.
- Lors des déplacements en bus de ville, un animateur invite les enfants à rester groupés en montant dans le bus, puis recompte les enfants dès qu'ils sont tous installés. En descendant du bus, l'animateur compte les enfants au fur et à mesure, les place si nécessaire, et reste dans le bus pour s'assurer que tous les enfants sont descendus avant de recompter le rang.

## En préparation des sorties de groupe, les animateurs ont l'obligation de :

1. Informer les parents
2. Connaître le lieu, le trajet et le moyen de s'y rendre
3. Connaître les horaires
4. Prendre la liste des enfants en respectant le taux d'encadrement
5. Vérifier la tenue de chaque enfant adaptée à l'activité
6. Prendre la trousse à pharmacie avec téléphone chargé et échange de numéros
7. Prendre les médicaments ou traitements des enfants concernés
8. Prendre le mode de paiement et/ou les tickets de bus
9. Prendre le pique-nique
10. Prendre casquettes et changes si nécessaire.



**Attention : lors de chaque déplacement, sortie, un.e animateur.ice doit être en charge du « comptage » des enfants il est primordiale de compter régulièrement son groupe.**

### Dans le bus,

Pour les transports en autocar, les animateurs devront compter les enfants avant la montée, à l'intérieur et à la descente. Un animateur installera les enfants dans le bus, un autre devra aider les enfants (les petits) un dernier devra fermer la marche. Une fois dans le car, les animateurs (**TOUS**) doivent s'assurer de la mise des ceintures. Aucun enfant ne devra être placé à l'avant, aux places près de la seconde sortie et à la place du milieu tout au fond du bus. Les animateurs devront être assis à l'avant et la fin du groupe et près des sorties de secours. Les animateurs sont repartis et non en groupe de discussion. Les glacières et bagages devront être obligatoirement placés dans la soute. Pour la descente de l'autocar, un animateur devra descendre en premier pour accueillir les enfants et pour voir si la zone est sécurisée. Un autre aidera les enfants à descendre et un dernier fermera la marche et vérifiera que rien n'a été oublié à l'intérieur du bus et dans la soute à bagages. Si vous sentez un danger, quel qu'il soit (ex. : un chauffeur qui n'est pas en pleine possession de ses moyens) ne partez pas avec le car, appelez la direction.

Lors des déplacements en bus de ville, en montant dans le bus, un animateur se place devant et invite les enfants à rester groupés (lorsque cela est possible) ensuite, il recompte les enfants dès qu'ils sont tous installés. L'animateur qui ferme la marche compte les enfants au fur et mesure qu'ils montent.

En descendant du bus, l'animateur descend, comptent les enfants au fur et à mesure, tout en les plaçant si nécessaire. L'animateur resté dans le bus veille à ce que tous les enfants descendent et recompte le rang une fois que tous les enfants ont quitté le bus.

Lors des sorties de groupe, les animateurs ont l'obligation en termes de préparation :

- 1) Informer les parents
- 2) Connaitre le lieu, le trajet et le moyen de s'y rendre
- 3) Connaitre les horaires,
- 4) Prendre la liste des enfants homogènes en respectant le taux d'encadrement (prendre grand soin des enfants)
- 5) Vérifier la tenue de chaque enfant (chaussures, casquette, etc..) adapté pour la pratique de l'activité.
- 6) Prendre la trousse à pharmacie (avec téléphone chargé avec échange de numéros, avoir les numéros de téléphone important (numéro du centre, du directeur, du lieu de la visite, Samu, Pompiers, Police, Gendarmerie)
- 7) Prendre les médicaments ou traitements du ou des enfants concernés. (PAI)
- 8) Prendre le mode de paiement et/ou ticket de bus
- 9) Prendre le pique-nique
- 10) Prendre casquettes et changes si besoin

## Les baignades

### ➤ Les piscines

Pour les sorties à la piscine, les enfants et les animateurs devront être équipés d'un maillot de bain, d'une serviette et d'un bonnet de bain dans un sac à dos. Les shorts, caleçons et robes maillots de bain ne sont pas autorisés. Les surveillants de baignade fourniront les bonnets uniquement à la piscine Aquatropic. Les animateurs se doivent de respecter la réglementation en vigueur :

- Soit un animateur dans l'eau pour 5 enfants âgés de 3 à 6 ans (maximum 20 enfants dans l'eau). L'effectif de la tranche d'âge la plus basse sera appliqué en cas de groupe d'âge mixte.

### Avant la sortie :

- Préparer la liste la veille et informer les parents qu'il y a une sortie baignade le lendemain.
- Préparer la trousse de premiers secours.

### **Le jour de la sortie :**

- Vérifier les sacs des enfants et leur contenu.
- Faire l'appel et compter les enfants à la sortie du centre, ainsi qu'à la montée et à la descente du bus.
- À l'arrivée sur le lieu de la baignade, l'animateur se présente à l'accueil et au surveillant de baignade. Ce dernier est responsable, l'animateur se doit d'écouter et de respecter ses directives. En cas de doute sur la sécurité, l'animateur en réfère au surveillant de baignade et/ou à la direction.
- Avant d'entrer dans l'eau, l'animateur compose nominativement son groupe d'enfants qui restera le même pour toute la baignade, puis aide les enfants à mettre les brassards/ceintures. L'animateur doit avoir un visuel global sur TOUS les enfants du centre, ne jamais leur tourner le dos et être réactif en cas de débordement ou de danger. Il compte tous les enfants à l'entrée et à la sortie de l'eau et du lieu.

#### *Les mers et les rivières*

Pour les sorties mers/rivières, les enfants et les animateurs devront avoir un maillot, une serviette, un tee-shirt, de la crème solaire, des chaussures d'eau (rivière), des tongs (mer), une casquette/chapeau dans un sac à dos avec la bouteille d'eau.

En plus des consignes de baignade (voir chapitre piscine), l'animateur devra pour les mers et rivières avec le SB délimiter un espace de baignade matérialisé à l'aide d'une ligne d'eau. Il veillera aussi à ce que l'enfant soit protégé du soleil. (Casquette, crème, tee-shirt) et se protéger lui-même.

#### *La nature des activités proposées*

### La programmation des activités

Un planning est élaboré par l'équipe afin d'informer les parents sur les sorties. Il est transmis au coordinateur afin qu'il soit mis en ligne sur le site web I.F.A.C. Il sera affiché quotidiennement de manière à informer les parents sur les activités de leurs enfants.

### Modalités d'organisation des activités physiques et sportives

À caractère ludique et récréatif, les activités physiques et sportives encadrées par les animateurs BAFA a pour seul objectif, de n'être que dans une approche de découverte et de sensibilisation. Elles ne visent pas d'acquisition de compétences ou de performances.

Les activités physiques proposées au quotidien dans les ACM ont pour finalité le jeu ou le déplacement, et ne présentent pas de risque particulier lié à l'activité elle-même (il n'y a donc aucune nécessité de faire appel à un intervenant extérieur, un « spécialiste »).

Conditions d'encadrement : Les activités physiques sont encadrées par tout membre permanent de l'équipe d'animation sans qualification sportive particulière. L'organisateur et les membres de l'équipe d'animation organisent l'activité en faisant preuve de pragmatisme et de bon sens.

## Les ateliers ressources

Les ateliers ressources Les centres accueillants organisent des activités en ½ journée ou en journée sur leur site pour les autres centres de la ville de Nîmes. Ces centres ont été désignés par la coordination en tant que centres ressources car leur infrastructure permet cet accueil (grande capacité).

L'objectif d'un site qui est désigné centre ressource, est de favoriser la mixité sociale. Cela permet notamment aux enfants de bénéficier d'un cadre différent de celui auquel ils sont habitués et de pratiquer des activités qui ne peuvent être mises en place sur le centre d'origine. Un budget est alloué à ces centres pour proposer des activités diverses et variées, permettant ainsi d'avoir des intervenants extérieurs pour animer ces temps d'accueil spécifiques. Les centres ressources sont prévus tant pour les maternelles que pour les primaires, laissant à l'appréciation des directeurs le choix d'y passer la journée lorsque l'activité est en ½ journée de manière à prolonger le dépaysement.

Le centre Mas Boulbon, René Char et Carmel sont des centres ressources, ils sont équipés de matériel d'aménagements spécifiques avec des animateurs aux compétences multiples.

Les activités se déroulent à la demi-journée ou en journée (pique-nique).

Le Mas Boulbon propose des activités : acrobranche, scratch, zumba, Slack line etc.

René Char propose des activités : Zumba, trottinette, draisienne, dodgeball...

Carmel propose : Poney et Escape game.

Les enfants sont acheminés sur ces centres par le bus Keolis pris en charge par la coordination.

## Les modalités de participation des mineurs

De manière à respecter le rythme et les besoins de chacun, le choix pour l'enfant, reste au cœur de nos actions. L'enfant décide et choisit l'activité auquel il veut participer.

Il participera au choix de la destination d'une sortie laissé volontairement vide.

Le Conseil d'Enfants (voir objectifs) et les forums seront un moyen de recueillir les demandes spécifiques des enfants. Un moment d'échange où chacun a la possibilité de prendre la parole et/ou des décisions sont pris de manière démocratique, les enfants et les animateurs ont une voix chacun.

L'animateur veillera au bon déroulement. Il fera attention à ce que les propositions et le déroulement soit fait dans le cadre de la loi et des règles en vigueur.

## Sortir de son quartier

Nous souhaitons permettre aux enfants qui fréquentent les trois structures, et plus particulièrement aux enfants qui sont accueillis sur Henri Wallon, de découvrir un environnement différent de celui qu'ils fréquentent au quotidien. C'est donc à travers la programmation d'activités et de sorties riches, en dehors de leur quartier, que les projets pédagogiques et les projets d'animation des trois accueils intégreront cet axe.

Concrètement, nous organiserons la mobilité des publics d'un accueil vers un autre en mettant en place mensuellement des échanges de public entre les structures, pour une demi-journée ou une journée d'activité et de découverte. Le lien aux partenaires permettra d'enrichir nos propositions en la matière, et, progressivement, nous impliqueront les familles dans cette dynamique, en organisant leur mobilité pour vivre au côté des équipes et des enfants des temps de rencontre sur chacun des sites.

### Vivre et construire ensemble

La valorisation des différences et des mixités est un des leviers majeurs pour apprendre à vivre ensemble. La rencontre de l'autre sera donc sur ce secteur un axe que chacune des trois équipes investira. En effet, au-delà de la découverte d'un environnement différent, la mobilité des publics permettra d'engager des actions et des projets communs aux trois accueils amenant les enfants qui les fréquentent à la rencontre les uns des autres. Nous souhaitons que cet axe de vie collective soit incarné par des finalités communes telle l'organisation d'événements collectifs, de séjours accessoires mutualisés, co-construits au fil des rencontres de l'année. Nous renforcerons par de la formation adaptée les compétences de nos équipes à animer cette vie collective et les richesses de la diversité.

### *L'équipe d'animation*

### La composition de l'équipe d'animation

L'équipe pédagogique est composée de 7 animateurs et 1 directeur. Certains animateurs/stagiaires vont également tourner sur les différents groupes pour qu'ils puissent travailler avec les différents publics et suivant les besoins.

#### † Sur le secteur maternel :

Pour les 3-4 ans : Ouissal EL OUARYAGHLY (BAFA, en CDDu),  
Mélissa HEREDIO-MINGOL (BAFA, en CDDu)

Pour les 5 ans maternels et 6 ans primaires : Farida FERCHICHI (BAFA en CDI),  
Maroua ELARDJA (en cours BAFA, en CDI)



### † Sur le secteur élémentaire :

Pour les 7-11 ans : Stéphanie HUTTER-BLANCHONNET (BAPAAT, en CDI),  
Stamatios DEMERTZIS (BAFA, en CDDr),  
Renata BERRAHO (en cours BAFA, en CEE)

### † Directeur de l'ACCEM :

†

Albert-Jean LAVIGNE (BPJEPS LTP, en CDI)

L'équipe est également composée :

- † 1/2 agent API (Prestataire de la ville de Nîmes qui à la gestion de la restauration- école / ACCEM
- † 2 agents d'entretien des locaux et de la cour extérieure ( Sud Service est le prestataire de la ville de Nîmes pour la gestion de l'entretien des locaux) ❖ 1 concierge

## *Les relations*

### Les relations enfants/enfant

Les enfants devront évoluer dans un climat de bienveillance, de respect, d'entraide et de coopération. Les enfants expérimentent la vie en collectivité sur le centre de loisirs. Cet apprentissage est différent que celui de l'école, il va pouvoir sur le centre découvrir d'autres possibilités. Nous souhaitons permettre aux enfants de s'entraîner à développer leurs habiletés sociales dans les meilleures conditions en mettant en place, et des temps favorisant les échanges et les partenariats.

### Les relations adultes/enfants

L'enfant a besoin de découvrir l'adulte, un adulte bienveillant, de bon conseil, qui saura être disponible pour parler, se confier. Les relations ne passent pas uniquement par la parole, mais par l'attitude, le regard, l'expression du visage, le ton de la voix.

L'adulte doit être vigilant, afin de ne pas établir une relation fermée avec l'enfant, une relation de dominante et dominée. L'adulte doit faire l'effort de parler à l'enfant et pas uniquement au groupe.

Les règles de respect doivent être strictes, l'animateur doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérive (insultes, comportement méprisant.)

C'est à l'animateur d'instaurer ce cadre de respect mutuel grâce à une préparation avec ses collègues. L'équipe d'animation doit être solidaire dans ses actes et ses propos, ainsi elle sert d'exemple au groupe.

L'animateur est garant au quotidien de la sécurité des enfants et quel que soit l'activité proposée. L'animateur est présent partout où l'enfant a besoin de lui.

L'animateur est co-éducateur, il accompagne l'enfant dans sa vie quotidienne (aider à apprendre, à comprendre, à agir, etc.) l'animateur veille à l'image qu'il donne de lui.

## Les relations adultes/adultes

L'animateur doit se sentir impliquer dans l'équipe éducative où chacun a un rôle à jouer. Il est force de propositions, doit partager et participer aux missions de l'équipe.

L'animateur gère les conflits entre adultes

La dimension conviviale a une importance toute particulière dans le fonctionnement de l'équipe. Le directeur le fera, mais l'équipe entière doit se sentir responsable et acteur du développement de cette dimension conviviale.

Elle est à prévoir et à organiser par l'équipe afin de permettre des moments où elle se retrouve, discute, partage, échange. Elle prendra le plus souvent la forme de pause-café, en fin de réunions ou de soirées animées dans ou hors du centre (fin de session, mais pourquoi pas aussi en cours de session).

De manière à garantir une ambiance sereine, l'animateur devra participer et ne pas être passif, avoir une attitude cohérente avec le projet pédagogique, être capable de se remettre en question, être capable de communiquer en toute circonstance et d'échanger des connaissances. Une communication non violente et bienveillante nous garantira une bonne session.

## *Les modalités de fonctionnement de l'équipe*

### Recrutement

Par le biais d'un entretien, le directeur est recruté par le coordinateur et les animateurs sont recrutés par le directeur.

Les entretiens des animateurs ont une durée 30 à 45 min, les animateurs ont été reçus en entretien sous le même format (entretien d'évaluation). Afin d'évaluer les compétences et le bon sens des animateurs.

### *Participation des animateurs*

L'équipe d'animation a une place prépondérante dans la préparation de la session, mais surtout dans l'élaboration du projet pédagogique.

*Rythmé par des réunions d'information, d'échange, de formation, de régulation :*

- Elle élabore les objectifs/corrige le projet pédagogique,
- Elle prépare les aspects logistiques et pratiques avant l'accueil du public,
- Elle prépare un panel d'activités à proposer aux enfants et aux jeunes,
- Elle régule la conduite du projet pédagogique et du programme d'activités entre les temps d'accueil,
- Elle élabore un bilan de l'accueil au terme de celui-ci,
- Elle évalue le projet pédagogique.

### *Prise de décision collective*

Impliquer l'équipe dans les décisions augmente la motivation individuelle. Que ce soit par consensus, vote à la majorité ou le directeur qui décide, cela se définit en amont de la prise de décision.

Les étapes de prise de décision collective :

- Poser les règles de fonctionnement.
  - ☐ Mode de décision
  - ☐ Respect du temps de parole de chacun
  - ☐ Timing
- Énoncer l'objectif.
- Conduire le débat.
- Décider ou reporter la décision.

### *L'évaluation du projet*

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions. L'évaluation permet de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Avec les enfants, l'équipe d'animation propose des bilans de fin de journée de manière à mesurer le ressenti des enfants sur les activités réalisées. Avec les parents, l'A.C.C.E.M met en place des questionnaires de satisfaction dans le but d'évaluer le travail effectué par l'ensemble de l'équipe d'animation. (Annexe)

### *Régie et le matériel*

La régie du centre de loisirs est faite pour répondre aux demandes de matériel, du moment où elles sont formulées avant le début de la session. La direction reste à votre disposition pour déterminer si une activité est matériellement réalisable ou non. Le matériel pédagogique est

coûteux, donc l'animateur doit veiller à ne pas l'utiliser de façon superficielle et extensive. La demande de votre matériel doit être remplie le plus précisément possible (nombre, quantité, largeurs, diamètre, couleurs...). **Le matériel de récupération ne doit pas être noté.**

**Le matériel dont vous connaissez la disponibilité en régie ne doit pas être noté, il vous faut simplement le mettre de côté.**

Une fois le matériel utilisé, il retourne en régie, endroit où il doit être rangé à une place précise et non déposée au hasard d'une place trouvée.

Dans les salles d'activités, le matériel doit être rangé.

## Fiche de poste : Animateur /directeur

Voir (annexe)

## Organisation du travail (pauses, réunions, 48h ...)

### *Emploi du temps*

Le personnel saisonnier est employé dans le cadre d'un Contrat d'Engagement éducatif, basé sur un temps de travail forfaitaire de 9h36 par jour. (7h30-17h00 / 8h00-17h30 / 8h15-17h45 / 8h30-18h00 / 9h00-18h30)

Une pause d'un minimum 45 minutes est respectée par l'ensemble des animateurs par rotation, **30min entre 12h45 à 14h et 15 min entre 16h15 et 17h00.**

### **Pendant le mois de juillet**

18h00 de réunions sont consacrées à la préparation, élaboration du planning, des objectifs, correction du projet pédagogique, installation des locaux, etc.

### *Les obligations de chaque membre de l'équipe*

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique et d'activités. Des réunions permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La directrice et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre, à l'extérieur l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (code de la route, code civil...).

Une copie des instructions départementales est disponible sur le centre est à disposition des animateurs.

## Évaluations des animateurs et du directeur

Dès le début de session, lors d'une réunion de préparation, l'animateur prend connaissance des critères d'évaluations qui lui sont proposés. Les critères sont déterminés sur des aspects relationnels et les savoirs, savoir-être et savoir-faire dans le domaine de l'animation (voir grille d'évaluation).

☐ Les animateurs BAFA complet s'autoévalue en début, et fin de chaque session avec la direction.

☐ Une évaluation vise à apprécier :

- **La pertinence** de l'action : les objectifs étaient-ils adaptés au public et à ses besoins ?
- **L'efficacité** de l'action : les objectifs ont-ils été atteints ? Pourquoi ?
- **L'efficience** : les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place ?
- **L'utilité** : l'action a-t-elle eu un impact sur les enfants/les jeunes ? Sur leur comportement ?
- ...
- **La cohérence** : les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils la traduction des priorités souhaitées ?

## Modalités d'organisation des stages pratiques BAFA

En tant que directeur formateur, la direction doit être vigilante au parcours des stagiaires de sa structure. Afin d'accompagner le stagiaire dans une démarche de progression, l'équipe de direction aura régulièrement des entretiens de régulation avec le(s) stagiaire(s).

☐ Les animateurs stagiaires s'autoévaluent en début, milieu et fin de chaque session. L'animateur en stage pratique est évalué sur différentes animations (jeu/ grand jeu/ activité manuelle). L'évaluation du stage pratique s'effectue en fin de session.

### 1) Entretien préalable :

En début de stage, le directeur doit définir, avec le stagiaire, les objectifs du stage, les modalités de suivi et les critères d'évaluation utilisés pour valider le stage pratique, en s'appuyant sur le bilan d'étape élaboré par le stagiaire à la fin de sa session de formation générale.

#### Les entretiens intermédiaires

Les entretiens sont réalisés sur la base des observations effectuées et de l'outil d'évaluation utilisé. Ils permettent d'analyser les progressions et les besoins de l'animateur. La conclusion des entretiens permet de fixer les objectifs atteints, ceux à poursuivre, ou de définir de nouveaux objectifs.

#### L'entretien final

Le directeur et le stagiaire évaluent, ensemble, la progression de l'animateur tout au long du stage ainsi que ses acquis en termes de savoirs, savoir-être et savoir-faire.

#### Les observations en situation

Le directeur ou le référent désigné en début de séjour devra observer le stagiaire lors de la préparation et de la conduite de ses animations, ainsi que sur des temps de « vie quotidienne » et lors des réunions d'équipe. La fréquence des temps d'observation doit être régulière tout au long du stage.

### Les conseils apportés à l'animateur - animatrice

Le directeur veille à mettre progressivement le stagiaire en situation d'autonomie dans la préparation et la conduite de ses animations. Il le guide dans ses choix pédagogiques lors de l'élaboration de ses animations. L'équipe pédagogique peut être sollicitée afin de l'accompagner dans sa progression. Le stagiaire doit pouvoir s'enrichir de l'expérience de chacun.

Ressource : [gard.gouv.fr](http://gard.gouv.fr)

### *Les conditions de sécurité*

#### Réglementation

Tout manquement à la loi de la part des animateurs fera l'objet d'un avertissement formalisé puis d'un renvoi. En fonction de la gravité, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale pourrait en être informée, tout comme les services de la gendarmerie).

Ainsi, il est strictement interdit de fumer dans les locaux, de consommer ou posséder des substances illicites, de consommer de l'alcool ; tous comportements jugés immoraux, irrespectueux ou dangereux envers les enfants et les adultes seront sanctionnés (bagarres, vocabulaire grossier ou vulgaire, vol, etc.)

Les instructions départementales (le Guide 2019) seront mises à disposition de tous les animateurs,

Ils devront en avoir pris connaissance et devront par la même occasion, émarger une fiche attestant, non seulement de cette prise de connaissance, mais également du projet pédagogique une lecture sérieuse et complète est obligatoire

### *Soins*

Lorsqu'un enfant se blesse, l'animateur doit impérativement lui apporter un soin adapté puis remplir le cahier d'infirmerie et en aviser la direction. (Si la blessure a lieu en sortie, au retour l'animateur devra la consigner dans le cahier de pharmacie.) Dans ce cahier il devra noter : Le nom et prénom de l'enfant La date et l'heure

La localisation exacte et la nature de la blessure (genoux droits, main gauche, plaie, etc.) Les soins prodigués (antiseptique, savon, sérum...) Le nom de la personne soignante et sa signature Le visa de la direction

En le soignant, l'animateur devra obligatoirement se protéger (ainsi que l'enfant) en mettant des gants pour respecter l'hygiène. Si la blessure est grave (autre qu'une simple égratignure) appeler en premier le 15, 18 ou 112 (suivre les consignes) et ensuite prévenir la direction et les parents.

La directrice enverra un message pour prévenir la coordination. Si l'équipe pédagogique constate qu'un enfant a de la fièvre ou des douleurs, elle devra en informer la direction qui préviendra les parents et un médecin (si besoin) et le consigner sur le cahier de pharmacie.

### *La trousse de premiers secours*

La trousse de premiers secours ou pharmacie doit être adaptée au type d'accueil et constituée selon : le nombre de personnes, le milieu environnant, les conditions d'hébergement, les activités physiques et sportives prévues. Ne doivent contenir que des produits ou du matériel pouvant être utilisé pour soigner des égratignures ou de petites plaies. La pharmacie du centre doit être maintenue fermée à clef et accessible que par des adultes. L'administration de paracétamol n'est pas possible sans avis médical.

### *L'assistant sanitaire*

Un membre de l'équipe d'encadrement est chargé du suivi sanitaire.

Cette personne doit être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de l'attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 (**Farida FERCHICHI, titulaire du PSC 1**)

Il vérifie et liste les renseignements médicaux de chaque enfant.

Il informe les autres animateurs de l'existence d'éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires. Il identifie les mineurs qui doivent suivre un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments Il doit tenir à jour les trousse de premiers soins

Tenir le registre des soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque le médicament doit être en permanence à la disposition de l'enfant.

Pour inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs, les parents doivent au préalable remplir une fiche sanitaire où sont stipulés les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale. Les allergies sont affichées dans le cahier des présences à disposition de toute l'équipe d'animation ainsi qu'au restaurant scolaire. Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

Avant chaque période, les trousseaux sont vérifiées et les éléments manquants sont rajoutés à l'aide de la réserve. Les soins sont notés sur le cahier de pharmacie. Ils sont réalisés par un animateur titulaire du PSC1, l'assistant sanitaire. Lors de tout déplacement, les animateurs prennent systématiquement les trousseaux de secours, la liste des enfants ainsi que leurs fiches sanitaires.

## PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le PPMS Un plan particulier de mise en sûreté des personnes (PPMS) constitue la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité de la situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours. Un plan de crise est élaboré pendant la réunion de préparation, chaque animateur aura une mission clairement définie en cas d'accident majeur. Ce document sera affiché.

Ce PPMS fera l'objet d'un temps de travail avec l'équipe bien précis la directrice expliquera les fonctions d'un PPMS, et le rôle de chacun. Le dossier complet du PPMS est disponible sur l'accueil de loisirs.

## Exercice

### incendie

Une simulation d'évacuation des locaux sera prévue sur la session avec les enfants selon le PPMS afin de sensibiliser chacun à la démarche à suivre. Chacun des animateurs engagés doit s'informer de la conduite à tenir en cas de déclenchement du système d'incendie. Le point de rassemble se trouve devant l'entrée du centre. L'espace où se trouvent les tables de pique-nique. L'exercice d'évacuation sera chronométré et retranscrit dans le registre de sécurité.

## Plan CANICULE

La chaleur expose particulièrement les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide. Une vigilance particulière sera portée sur les enfants ayant de pathologies respiratoires. (asthmes) Suivre les recommandations « canicule 2019 » disponibles sur le site du ministère de la Santé.

Les familles veilleront à donner à leurs enfants, un sac avec une bouteille d'eau, une casquette, un tee- shirt d'eau et de la crème solaire.



En période de forte chaleur, les enfants sont particulièrement exposés aux risques de coup de chaleur et de déshydratation rapide. Une vigilance supplémentaire sera accordée aux enfants ayant des pathologies respiratoires telles que l'asthme. Les recommandations du plan canicule disponible sur le site du ministère de la Santé seront suivies, notamment :

- Boire régulièrement de l'eau
- Rester au frais
- Mouiller et ventiler le corps
- Éviter les efforts physiques
- Se protéger du soleil

Attention, sachez qu'un enfant qui a soif est déjà en déshydratation. C'est pourquoi l'animateur proposera régulièrement à l'enfant à boire.

Au centre, des fontaines d'eau seront mises à disposition avec des gobelets afin que les enfants puissent boire à leur convenance.

Les familles seront encouragées à fournir à leurs enfants un sac contenant une bouteille d'eau, une casquette, un tee-shirt léger et de la crème solaire.

Les sorties aquatiques, ou des activités liées à l'eau seront maintenues afin de rafraîchir les enfants. Les autres sorties pourront être annulées et remplacées par des jeux d'eau ou des baignades dans les pataugeoires sur la structure.

Les plannings pourront être réadaptés en fonction de la météo. Organisation des horaires des activités pour éviter les heures les plus chaudes de la journée. les activités intérieures ou des jeux calmes pendant les périodes de chaleur intense, et les activités plus physiques pour le matin ou le soir lorsque la température est plus clémente.

Hydratation : En plus de proposer régulièrement de l'eau aux enfants, veillez à ce qu'ils boivent suffisamment.

Communication avec les Familles : Informerai régulièrement les parents des mesures prises pour gérer la chaleur au centre de loisirs.

La canicule peut avoir un impact sanitaire considérable. Il est donc primordial de bien s'en protéger. Certaines mesures doivent être mises en place surtout chez les enfants. Ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus important que celui de l'adulte) ; par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

### *Je me prépare*

- J'élabore un plan de gestion interne et adapte mon organisation.
- Je prends connaissance des mesures de prévention et apprends à reconnaître les symptômes d'alerte.
- Je vérifie les bâtiments et les équipements : Stores, volets, pièces rafraîchies (douches, brumisateurs, climatiseurs, ventilateurs, réfrigérateurs).
- Je place un thermomètre dans chaque salle.
- Je vérifie les réserves d'eau potable.

### *J'agis*

- Je donne à boire régulièrement
- Je mets les enfants à l'ombre aux heures les plus chaudes et j'adapte leurs activités et les sorties (intérieur/extérieur) en évitant les efforts intenses.
- Je les rafraichis en évitant les eaux trop froides.

### *J'améliore*

- Au décours de vagues de chaleur j'évalue et analyse la gestion de l'évènement pour identifier les points faibles et apporter des améliorations au dispositif

## La prévention

La prévention est l'affaire de tous. Elle s'inscrit dans une démarche citoyenne.

**Ne rien faire ou ne pas s'exprimer face à des comportements que l'on estime défavorables à la santé peut être comprises comme un cautionnement. La prévention ne vise pas à empêcher tous les comportements, mais tend plutôt à les modifier.**

### *Des conduites addictives*

La prévention des conduites addictives vise donc à développer des compétences psychosociales chez l'individu lui permettant ainsi de **faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même** comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement.

Les pratiques addictives sont classées en deux grandes catégories :

- Avec substances : alcool, tabac, drogues, notamment cannabis. Le tabagisme est l'addiction la plus répandue chez les jeunes qui constituent la cible numéro 1 des industriels du tabac ;
- Sans substance : écrans, pratique pathologique du sport, troubles alimentaires (anorexie et boulimie), sexualité invasive, réseaux sociaux. Cependant seule l'addiction aux jeux d'argent est reconnue comme telle.

L'animateur pourra faire de la prévention sur les conduites addictives et leurs conséquences, à partir de l'exemple nuancé de l'addiction aux écrans. (Smartphone et jeux vidéo) de manière formelle ou informelle. (Support : affiche, lâche ton écran)

### *Le harcèlement*

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou de plusieurs enfants à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement. Cette violence se retrouve aussi au sein des accueils de loisirs.

#### **Les 3 caractéristiques du harcèlement :**

**La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs enfants et une ou plusieurs victimes.

**La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

**L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

#### **Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :**

L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux), le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée, un handicap (physique, psychique ou mental), un trouble de la communication qui affecte la parole (bégalement/bredouillement), l'appartenance à un groupe social ou culturel particulier, des centres d'intérêt différents... Etc.

**L'animateur doit constamment rester vigilant et signaler à la direction toute situation qui pourrait être définie comme du harcèlement. En cas de constat avéré, des sanctions adaptées et éducatives seront mises en place. Ainsi qu'un retour aux parents concerné.**

### *Fiche de poste : Animateur*

#### Mission

---

Placé sous l'autorité du Responsable de l'équipement sur lequel il est affecté, l'Animateur a pour mission d'organiser des activités (sportives, culturelles, ludiques...) et de mettre en œuvre le projet pédagogique et éducatif afin de favoriser les échanges et développer l'épanouissement, la sociabilité ou la créativité des publics auprès desquels il intervient. Ces publics peuvent être composés d'enfants, de préadolescents, ou de séniors (projet intergénérationnel). Il conçoit et organise des projets en les adaptant aux publics auxquels ils sont destinés et au contexte social dans lequel il intervient.

#### Activités principales

---

##### Encadrement des publics

- Assurer un rôle éducatif auprès des publics encadrés,
- Garantir la sécurité physique, affective et morale des publics confiés,
- Faire preuve de discernement dans ses actions, en constante vigilance auprès des publics confiés,
- Veiller au respect des consignes et aux règles de vie sociale,
- Repérer les difficultés auxquelles peuvent faire face les publics encadrés et alerter toute personne compétente en cas de problème (parents, Responsable d'équipement, coordination, pompiers...),
- Être à l'écoute des publics accueillis pour répondre au mieux à leurs besoins et à leurs attentes,
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République.

##### Création de projet et d'activités

- Participer à la définition des besoins des publics de la structure et adapter les activités à ces besoins,
- Imaginer et mettre en œuvre les projets en lien avec le projet éducatif de sa structure, le projet socio-éducatif de l'Ifac et les contraintes du territoire,
- Concevoir et mettre en œuvre des supports d'information et de présentation des projets/activités,

- Organiser des manifestations, des sorties, des ateliers pour les publics encadrés,
- Inclure les différents partenaires dans la réalisation des projets pour donner une ampleur locale à nos actions.

#### Suivi et évaluation des activités et projets mis en œuvre

- Être à l'écoute des publics et détecter les difficultés pouvant être rencontrées,
- créer le lien entre les participants et permettre la mise en place de l'intergénéralité,
- Assurer un retour à sa hiérarchie sur les actions mises en œuvre (tableaux de bord, comptes rendus...) et partager ses bonnes pratiques/réussites avec ses collègues. *Autres activités*
- Gérer et suivre les inscriptions aux différents ateliers, activités, journées,
- Promouvoir auprès des usagers/adhérents les actions mises en œuvre au sein de l'équipement (programme pédagogique, activités proposées, matériel utilisé, compétences des collaborateurs...),
- Faire un retour aux usagers (parents...) sur les activités effectuées et les progrès/bénéfices réalisés,
- Ranger l'espace d'animation, vérifier l'état des stocks, du matériel, des équipements et signaler les besoins,
- Participer activement aux réunions d'équipe, soumettre son point de vue et écouter ses collègues.

#### Interlocuteurs

- Responsable d'équipement et équipe de coordination/direction
- Usagers de la structure (familles, enfants, adolescents, adultes, seniors...)
- Partenaires locaux (associations, bénévoles, institutions, habitants...)

### COMPÉTENCES REQUISES

#### Savoirs et connaissances :

- Connaissances du développement psychomoteur de l'enfant de 3 à 12 ans.
- Connaissances de la réglementation des ACCEM.
- Connaissance des gestes d'urgence et de premiers secours.
- Connaissance des procédures d'évacuation et de confinement.

#### Savoir-faire et outils nécessaires :

- Analyser et réfléchir sur sa pratique.
- Être capable de remettre en question ses pratiques professionnelles.
- Créer un cadre sécurisant pour l'enfant.
- Respecter les consignes de sécurité.
- Respecter le secret professionnel et la confidentialité.
- S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire.
- Être partie prenante au fonctionnement de la vie d'équipe et l'enrichir.
- Garder une distance professionnelle dans les relations avec les parents.

#### **QUALITÉS REQUISES :**

- Capacité d'organisation
- Rigueur dans le travail
- Capacité rédactionnelle
- Sens des responsabilités
- Bon relationnel
- Esprit d'équipe et d'initiative
- Patience et tolérance.
- Discrétion et vigilance.
- Adaptabilité et souplesse

## **Identité du poste**

---

**Métier** : directeur

**Niveau de qualification ou diplôme** : BAFD / BPJEPS LTP (acquis ou en cours) ou équivalent  
**Lien hiérarchique** : Sous la responsabilité de la coordination générale et du coordinateur de secteur

## Mission

Placé sous l'autorité de l'équipe de coordination/direction de l'établissement auquel il est affecté, le Responsable d'équipement a pour mission d'élaborer un projet pédagogique garant du projet et des orientations de l'établissement et de le déployer sur sa structure. Il peut intervenir en accueil de loisirs, en milieu scolaire, en centre social, en maison de quartier ou en club séniors. Il assure l'encadrement de l'équipe d'animation, garantit le respect des consignes de sécurité dans l'équipement et répond aux impératifs administratifs (RH, tenue des registres, documents obligatoires...).

## Activités principales

### **Pôle pédagogique**

- Élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique adapté aux besoins des publics concernés et aux attentes de la collectivité,
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif,
- Assurer la mise en œuvre des actions d'animation menées auprès des publics, en tenant compte des particularités locales et des acteurs locaux,
- Organiser la mise en place des activités, animations, sorties, séjours en lien avec le projet pédagogique engagé,
- Rédiger des bilans quantitatifs et qualitatifs sur l'activité d'animation réalisée au sein de la structure,
- Proposer à l'équipe de coordination/direction des prévisions d'activité sur les périodes à venir et des pistes d'amélioration quant à la qualité de l'animation sur la structure,
- Mettre en place et superviser l'ensemble des conditions matérielles, techniques et pédagogiques nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil du public,
- Travailler l'inclusion des enfants porteurs de handicaps et/ou de problèmes de santé, • Transmettre et partager les valeurs de la République.

### **Pôle administratif**

- Gérer et respecter le budget alloué pour la structure,
- Assurer l'organisation administrative et fonctionnelle relative à l'équipe d'animation (horaires, absences, remplacements, évènements exceptionnels...),
- Préparer les dossiers destinés aux institutions concernées (CAF, Pôle Emploi, collectivités...) tout en respectant les échéanciers, les calendriers et les obligations contractuelles,

- Transmettre à l'équipe de coordination/direction les informations nécessaires à la réalisation des études quantitatives et qualitatives (nombre journalier d'enfants accueillis, descriptifs des actions engagées, état des dépenses et recettes réalisées...),
- Remonter à l'équipe de coordination/direction tout évènement pouvant avoir une incidence sur la bonne marche de la structure (retards ou absences d'un membre de l'équipe d'animation, fiches d'incident relatives à un souci avec un usager, un collaborateur ou toute autre personne),
- Communiquer à la Direction des Ressources humaines tout élément utile à la réalisation des états de salaires (congrés, arrêts maladie, modifications de planning...),
- Transmettre les demandes de contrats à l'équipe de coordination/direction pour validation,
- Assurer sur son équipement la présence d'animateurs en nombre suffisant conformément aux dispositions légales.

### **Pôle managérial**

- Veiller à la bonne application des règles qui garantissent la sécurité physique, affective et morale des publics confiés à la structure, sur les lieux d'accueil et leurs abords,
- Veiller au respect des procédures internes (règlement intérieur, notes d'information...),
- Redescendre à l'équipe d'animation les informations transmises par la direction de l'établissement ou de l'Ifac,
- Réaliser annuellement les entretiens annuels d'évaluation et entretiens professionnels de l'équipe d'animation,
- Assurer l'accompagnement et la formation de son équipe et notamment des animateurs stagiaires.
- Pôle Communication
- Participer au processus de recrutement en lien avec l'équipe de coordination/direction (affichage des offres au sein de la structure, utilisation du réseau via les animateurs et les usagers),
- Participer activement à la constitution d'un réseau local (animateurs, associations, bénévoles...),
- Promouvoir les actions mises en place par la structure et les services proposés à l'aide des supports mis à disposition (mise à jour du site internet du centre, diffusion et présentation des lettres d'information, des programmes d'activités, du projet pédagogique et des dossiers d'inscription),
- Préparer et assurer des réunions d'information pour les usagers afin de leur présenter les services, la démarche pédagogique et les aspects pratiques,
- proposer aux usagers des invitations à des activités festives ou culturelles afin de faciliter la communication.

- **Profil**

- BAFD / BPJEPS LTP (acquis ou en cours) ou équivalent
- Capacité d'organisation et rigueur dans le travail
- Capacité rédactionnelle
- Sens des responsabilités
- Bon relationnel et expérience du travail en équipe
- Esprit d'équipe et d'initiative



# ENFANT ET ÉCRANS

Quelles précautions prendre ?

	avant 3 ans	3-6 ans	6-9 ans	9-12 ans	après 12 ans
<b>Écrans</b>	<b>NON !</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
<b>Fréquence</b>	JAMAIS	EXCEPTIONNELLEMENT	½ HEURE PAR JOUR MAXIMUM	1 HEURE PAR JOUR MAXIMUM	1 À 2 HEURES PAR JOUR MAXIMUM  À déterminer avec votre enfant. Vous devez convenir d'un temps maximal hebdomadaire durant lequel il est possible d'utiliser les écrans.
<b>Précautions</b>	<p><b>PAS DE TÉLÉ ALLUMÉE</b></p> <p>Même si l'enfant n'est pas placé devant un écran, la télé en fond peut l'empêcher d'interagir avec son environnement et menacer son développement langagier et intellectuel. Quand l'enfant est dans la pièce, la télé doit être éteinte.</p> <p><b>LES TABLETTES ET SMARTPHONES DOIVENT RESTER DISCRETS</b></p> <p>Éviter de regarder souvent votre tablette ou smartphone, l'enfant a besoin de sentir qu'il est important à vos yeux et surtout profitez de ces moments avec lui pour construire ensemble une belle relation. Ces beaux moments passent toujours trop vite. Faites en sorte de ne pas avoir le regret de ne pas en avoir assez profité.</p>	<p><b>PAS D'ÉCRANS ACTIFS (TYPE TABLETTE, SMARTPHONE ET CONSOLES)</b></p> <p>La raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• proximité de l'outil (lumière bleue)</li> <li>• entretien l'effet zapping<sup>1</sup> et gaming<sup>2</sup> nuisibles à leur développement</li> </ul> <p><b>TÉLÉ</b></p> <p>Oui, mais évitez de soumettre votre enfant aux publicités et aux journaux télévisés et surtout veillez à l'âge préconisé pour regarder le dessin animé.</p> <p>Votre enfant ne sait pas encore faire la différence entre le réel et le virtuel. Les images vues sur écrans peuvent être traumatisantes (même pour des dessins animés qui nous paraissent pour nous, adultes, anodins). Restez toujours présent à côté de votre enfant, pour discuter de ce qui est regardé, exprimer des émotions, des commentaires, des opinions...</p>	<p><b>TABLETTE SMARTPHONE</b></p> <p>Oui, accompagné d'un adulte.</p> <p><b>TÉLÉ</b></p> <p>Sous contrôle de durée et de la restriction d'âge.</p> <p><b>CONSOLES DE JEUX</b></p> <p>À éviter.</p> <p><b>POUR TOUS</b></p> <p>Éviter les contenus violents et les publicités.</p>	<p>Évitez les jeux violents et privilégiez les jeux d'observation, de mémorisation et de réflexion. Les jours d'école, votre enfant a déjà passé une bonne partie de sa journée assis, faites en sorte que les écrans ne rajoutent pas encore un temps « statique » à ses occupations.</p>	<p><b>BIENVENUE SUR LE NET</b></p> <p>Expliquer les risques liés à internet pour permettre à l'enfant d'aller seul sur le net (mais utiliser une restriction parentale).</p> <p>Et surtout, pour que vous ayez un contrôle sur ce que fait votre enfant sur le net et la durée passée devant les écrans, interdisez l'utilisation de tous les écrans dans la chambre (tablettes, smartphone, télé et consoles).</p> <p><b>Ne perdez pas le contrôle !</b></p>

## AYONS QUELQUES RÈGLES SIMPLES

LES « 4 PAS DE S. DUFLO »  
REPRÉSENTENT DES MESURES SIMPLES  
À METTRE EN PLACE

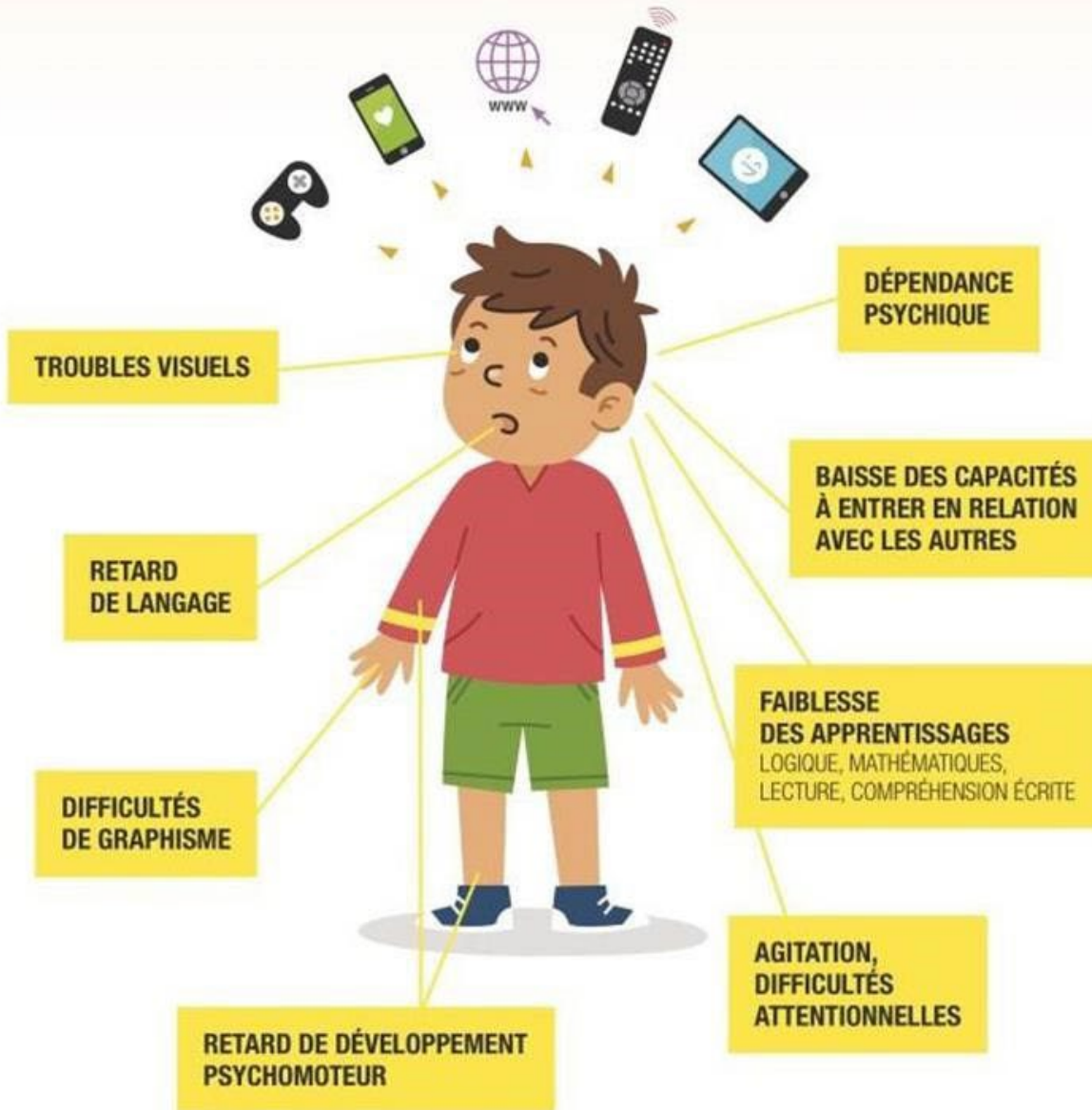
- **PAS D'ÉCRAN LE MATIN**  
L'enfant ne pourrait alors plus mobiliser son attention pour le reste de la journée.
- **PAS DURANT LES REPAS**  
Profitez du repas pour discuter en famille.
- **PAS LE SOIR AVANT LE COUCHER**  
La lumière bleue produite par les écrans retarde le coucher de l'enfant.
- **PAS DANS LA CHAMBRE DE L'ENFANT**  
Gardons le contrôle sur la consommation (durée et contenu) d'écrans de nos enfants.

Pour contacter l'association, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à [lachetonecran@gmail.com](mailto:lachetonecran@gmail.com)

➕ d'infos sur [www.facebook.com/lachetonecran](http://www.facebook.com/lachetonecran)

# ENFANT ET ÉCRANS

*la nature des risques*



association graphique - www.graphicart.com - septembre 2013

Pour contacter l'association, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à [lachetonecran@gmail.com](mailto:lachetonecran@gmail.com)

+ d'infos sur  
[lachetonecranasso.fr](http://lachetonecranasso.fr)  
[www.facebook.com/lachetonecran](http://www.facebook.com/lachetonecran)



Début stage				Grille d'auto évaluation du stagiaire pratique BAFA				Mi stage				Fin Stage			
-	-	+	++					-	-	+	++	-	-	+	++
<b>SAVOIR</b>															
				Je connais les caractéristiques de développement, les rythmes, les besoins et les attentes des jeunes que j'encadre.											
				Je sais adapter mon attitude et mon langage au public concerné.											
				Je connais des jeux, jeux sportifs et jeux de plein air.											
				Je connais des activités d'expression.											
				Je connais des activités manuelles.											
				Je connais la courbe d'intensité d'une séance d'animation.											
				Je connais les règles minimales de sécurité.											
				Je connais les règles d'hygiène essentielles à la vie en collectivité.											
				J'ai conscience de mes responsabilités civiles et pénales inhérentes à ma fonction.											
<b>SAVOIR FAIRE</b>															
				Je sais faire la différence entre un projet éducatif, pédagogique et d'activité.											
				Je sais organiser et gérer une journée type avec un groupe d'enfants.											
				Je sois élaborer un projet d'activité et préparer une activité.											
				Je sais animer une activité.											
				Je sais évaluer une activité.											
				Je sais motiver un enfant.											
				Je sais reconnaître et faire vivre les projets des enfants.											
				Je sais observer l'état physique et psychologique d'un enfant et réagir en fonction.											
				Je sais apprécier l'ambiance et l'état physique d'un groupe et réagir en fonction.											
				Je sais m'adapter aux imprévus.											
				Je sais gérer mon rythme de vie (repos, sommeil...)											
				Je sais gérer le matériel d'animation.											

<b>SAVOIR ETRE</b>															
				Je me sens capable d'assumer mes responsabilités d'animateur.											
				Je sois faire preuve d'initiatives.											
				Je sais être vigilant à la sécurité.											
				Je suis capable d'adhérer au projet et de m'y impliquer.											
				Je sais être actif et constructif en réunion.											
				Je suis capable d'adhérer à d'autres idées que les miennes.											
				Je suis capable de faire adhérer d'autres personnes à mes idées.											
				Je suis capable de travailler en équipe.											
				Je sais être à l'écoute des enfants et de mes partenaires.											
				Je suis disponible.											
				Je sais faire abstraction de mes humeurs pour le bien de la collectivité.											
				Je sais me remettre en question.											

Objectifs précis fixés par le directeur à partir de cette grille :

- en début de stage :

- en milieu de stage :

Appréciation de fin de stage (apparaissant sur ma validation BAFA) :

## Des conduites à suivre selon la gravité du choc crânien

Selon la nature du choc crânien, de sa gravité, et l'état de santé de la victime, des gestes à prodiguer pour aider la victime sont à adopter.

- **Situation n°1** : un choc crânien « banal » sans apparition de symptômes

La victime s'est cogné la tête non violemment. La douleur du choc a rapidement disparu. Si la victime ne présente aucun symptôme inhabituel, consulter un professionnel de la santé n'est pas nécessaire, sauf si l'état de santé se détériore. La surveillance de la victime est cependant recommandée.

En cas de bosse sans gravité apparente, appliquer une poche de glace pendant une dizaine de minutes sur la zone touchée, puis une pommade si un bleu apparaît.

**Si le choc crânien a provoqué des blessures** plus importantes (plaie du cuir chevelu ou autres blessures externes), la victime doit alors consulter un médecin pour suturer ses blessures et évaluer le risque de lésions internes.

- **Situation n°2** : un choc crânien avec apparition de certains symptômes

La victime d'un choc crânien présente certains symptômes (étourdissement, vomissement ...) ou en cas de doute, il est vivement recommandé de consulter un médecin pour évaluer la gravité des blessures et savoir quelles mesures de précaution et de surveillance suivre dans les prochains jours.

- **Situation n°3** : un choc crânien avec perte de connaissance et/ou multiples blessures

La victime a subi un choc crânien très important et présente de multiples blessures. Prévenir immédiatement les secours d'urgence : SAMU (le 15) ou les Pompiers (le 18)

## FICHE DIAGNOSTIC

	<b>oui</b>	<b>non</b>
<b>Compétences sociales</b>		
capacité à jouer ensemble		
capacité de mixité de genre		
capacité à former des groupes		
capacité à rester en groupe		
Est-ce qu'il y a des conflits ?		
Est- ce qu'ils sont réglés ?		
Seuls		
Animateurs		
Capacité à participer à la mise en place de l'activité		
<b>Rapport à la règle</b>		
Est-ce que les consignes sont respectées ?		
Est - ce que les règles de vie sont respectées ?		
Entre eux		
Avec les adultes		
Est-ce que les consignes sont comprises ?		
<b>Compétences Physiques</b>		
Capacité de concentration pendant une activité		
Physique		
culturelle		
Capacité à l'effort pendant une activité sportive		
<b>Autonomie</b>		
Capacité à faire seul		
Capacité à se déplacer		

Capacité à faire un choix		
---------------------------	--	--